

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

PRÉCONSULTATION

VOLUME 4

Séance tenue le 22 mai 2014 à 19 h
Centre Meredith,
Salle de banquet
23, chemin Ceci
Chelsea

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 22 MAI 2014 1
MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. Dominique Bhérer 9
M. Ramsay Hart 16
M. Louis-Marie Poissant 33
M. Bill Clennett 45
M. Robert Burtchill 51
Mme Martine Gauthier 58
M. Louis-Marie Poissant 64
MOT DE LA FIN 70

SÉANCE AJOURNÉE AU 26 MAI À 19 H

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5

Si vous permettez, nous allons démarrer et je tiens aussi à saluer les internautes qui sont branchés sur cette audience, cette partie de l'audience, et je voudrais, dans un premier temps, vous dire deux choses : s'il y en a parmi vous qui veulent venir nous faire part de leurs préoccupations une fois que j'aurai terminé mon introduction, vous pouvez déjà aller vous inscrire en arrière, au registre, parce que vous allez pouvoir passer dans l'ordre des inscriptions, d'une part.

10

D'autre part, je voudrais vous demander, à la demande de Pierre, notre spécialiste en informatique, si vous pouviez, si vous avez des téléphones cellulaires – je vais d'ailleurs, le premier, le faire – le fermer, mais complètement, parce que nous sommes liés à internet par la bande passante du téléphone et juste le fait d'avoir un téléphone ouvert ou en attente bouffe une partie de la bande passante et ça pourrait interrompre la retransmission internet. Alors, si ce n'est pas trop vous demander, ça rendrait service à tous les auditeurs, les internautes à l'écoute pour qu'on leur assure un service en continu. Alors, je vous remercie d'avoir l'obligeance de suivre cette instruction.

15

20

Alors, c'est en raison des inquiétudes exprimées par différents groupes, des citoyens et des communautés que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, mandatait, le 3 mars dernier, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à tenir une enquête et une audience publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

25

Ce mandat, et c'est très important de le préciser, ne vise pas l'évaluation d'un projet en particulier, mais plutôt à informer et à consulter la population, notamment sur les impacts écologiques, sociaux et économiques de l'ensemble des activités qui sont liées à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium au Québec.

30

La commission d'enquête qui a été constituée par le président du BAPE, monsieur Pierre Baril, est composée de trois commissaires, soit madame Michèle Goyer et mon collègue Joseph Zayed, ainsi que par moi-même, Louis-Gilles Francoeur, qui a été désigné président.

35

Nous sommes appuyés par une équipe de cinq analystes, ils ne sont pas tous ici ce soir, il n'y en a qu'une parmi nous, et la commission bénéficie, de plus, des services d'une coordonnatrice et d'une agente de secrétariat, ainsi que d'une conseillère en communication. C'est une grosse équipe, dans notre jargon.

40

Dans sa lettre qui définit le mandat de la commission, le ministre précise et je cite, il dit :

45 « Dans une perspective de développement durable, ce mandat portera notamment sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques liés à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium. Plusieurs aspects pourront donc être examinés lors de cette enquête, dont notamment ceux qui sont reliés à la santé et à la sécurité associés à ces activités. »

Le ministre ajoute dans la même lettre que :

50 « Ce mandat porte – et je cite encore – sur l'ensemble du territoire québécois, dont les territoires visés aux chapitres 22 et 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, ainsi qu'au chapitre 14 de la Convention du Nord-Est québécois et au chapitre 2 de la Loi de l'environnement. Je m'attends donc – précise-t-il – à ce que les comités consultatifs prévus à la Convention de la Baie-James et la Convention du Nord-Est québécois soient associés à l'exercice
55 de consultation publique afin de bénéficier de l'expertise de ces comités et de veiller à s'assurer qu'il n'est pas porté atteinte aux droits des autochtones. »

Je précise, dans les territoires nordiques. Le ministre précise enfin, dans sa lettre mandat, que nos travaux se termineront le 20 mai 2015, c'est-à-dire dans un petit peu moins d'un an.

60 À la demande du ministre, le BAPE a rendu public, le 16 avril dernier, un document intitulé « Étude sur l'état des connaissances, les impacts, les mesures d'atténuation de l'exploration et de l'exploitation des gisements d'uranium sur le territoire québécois ». Ce document a été préparé par Diversification de l'exploration minérale au Québec, la compagnie DIVEX, et le document est daté de janvier 2014.
65

Le document a été préparé à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et du ministère des Ressources naturelles. Je précise, ce n'est pas un document que nous avons, la commission, commandé, même si ça a été rapporté
70 parfois, erronément. Ce document est d'ailleurs disponible, vous pouvez tous le lire, c'est un document d'à peu près cent quarante (140), cent cinquante (150) pages, sur le site Web du BAPE, ainsi qu'une documentation supplémentaire sur la question de l'uranium que nos analystes ont ajouté pour toute personne qui voudrait commencer à s'informer substantiellement sur ce dossier.

75 Je rappellerai ici que le BAPE, notre organisme, est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis, en appliquant une notion de l'environnement qui a été établie et reconnue par les tribunaux supérieurs, c'est-à-dire une notion qui englobe tous les aspects écologiques, sociaux
80 et économiques. Nous avons un mandat très large, de ce point de vue.

La commission va ainsi analyser le dossier de la filière uranifère, en considérant les seize (16) principes de la *Loi sur le développement durable*, et pour mener notre enquête, les trois commissaires qui sont devant vous possèdent les pouvoirs prévus à la *Loi sur les commissions d'enquête*.

85

Plusieurs mesures visent à faire en sorte à assurer l'indépendance et l'impartialité des membres du BAPE qui composent la commission chargée de coordonner la réalisation de tout mandat que le ministre confie au BAPE, y compris celui sur la filière uranifère.

90

Pour pouvoir exercer les pouvoirs de la *Loi sur les commissions d'enquête*, les membres du BAPE, y compris les trois commissaires devant vous, ont été assermentés devant un juge de la Cour supérieure et il en découle que notre commission a un devoir strict de neutralité, d'impartialité et un devoir de réserve et qu'elle doit agir envers tous les participants avec équité et dans le souci du respect mutuel.

95

Par ailleurs, dès notre nomination, les membres signent une Déclaration qui les engage à respecter le Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et après sa désignation comme membre d'une commission d'enquête, ce qui nous est arrivé dans ce cas-ci, chaque membre vérifie, avec la conseillère juridique du BAPE, les risques que sa nomination pourrait comporter sur le plan de l'éthique. Et ensuite, chacun signe, sous serment, la Déclaration d'absence de conflit prévu à l'article 12 du Code de déontologie du BAPE. Et sitôt signé, désigné, dis-je, chaque membre de la commission d'enquête s'engage par écrit, en plus, à respecter les règles de l'encadrement éthique du BAPE.

100

105

Et c'est alors seulement que les commissaires commencent à élaborer la démarche d'analyse, en s'appuyant sur les compétences professionnelles de l'équipe d'analystes qui sont affectés au mandat.

110

Tout le personnel de la commission est d'ailleurs lié juridiquement aux règles d'éthique prévues dans la *Loi sur la fonction publique* et par la Déclaration des valeurs de l'administration publique québécoise, ainsi que par la Déclaration des valeurs éthiques du BAPE. Donc, nous avons beaucoup d'obligations éthiques, morales et juridiques pour assumer ce mandat.

115

Pour composer avec notre vaste mandat, notre commission a décidé de procéder en trois phases, soit une phase de préconsultation, qui est en cours ici ce soir, une éventuelle phase d'information et de questionnement et, en fin de compte, une phase de présentation des mémoires.

120

Dans la phase de préconsultation qui a débuté au début de la semaine à Montréal et qui se poursuit ici ce soir avec vous, la commission se met à l'écoute des préoccupations des citoyens, des groupes, des associations, des entreprises, des industries, des institutions publiques.

Tous peuvent venir librement saisir la commission de commentaires, d'interrogations, de questions, d'opinions sur le dossier de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium. Vous pouvez le faire, tous peuvent le faire aussi verbalement, par écrit ou en nous écrivant via le site Web du BAPE.

125

Cette phase de préconsultation permettra à notre commission de planifier les travaux de la phase d'information et de questionnement qui surviendra vers le mois de septembre, de façon à mieux tenir compte, durant cette éventuelle phase, des préoccupations que le public aura exprimées.

130

Dans cette phase en cours, celle de la préconsultation, la commission siègera dans plusieurs villes du Québec méridional; on a commencé à Montréal, on continue ce soir à Chelsea, on poursuit la semaine prochaine à Mont-Laurier, Ville-Marie, ensuite Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre, Québec et puis Pointe-à-la-Croix, en Gaspésie. Et la commission va siéger, notamment et en conformité avec son mandat, comme le ministre l'a demandé, avec les signataires de la Baie-James, on va siéger à Chisasibi, à Chibougamau, à Mistissini puis à Kuujuaq, en territoire inuit.

135

Dans ces territoires qui sont régis par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, la commission va participer à des séances conjointes avec des commissions qui ont été créées, soit par le Comité consultatif de l'environnement de la Baie-James, en territoire cri, ou par le Comité consultatif de l'environnement du Kativik, en territoire inuit. Et, cela, pour examiner de plus près les enjeux qui sont propres à ces territoires respectifs, et aussi pour pouvoir, comment dire, tenir compte des préoccupations qui peuvent être différentes, des populations locales, dans ces territoires.

140

145

Les trois commissions, celle-ci, les commissions en territoire inuit et en territoire cri vont travailler ensemble pour procurer un rapport commun sur la partie des audiences qui vont se tenir dans le territoire de la Baie-James et dans la région du Nunavik. Mais les trois commissions conservent chacune leur autonomie et la possibilité de produire des rapports distincts.

150

De plus, il y a des démarches qui sont en cours afin d'établir les modalités de travail avec les Nations autochtones du Québec méridional.

155

La phase de questionnement et d'information. Cette seconde phase permettra au public et à la commission de s'informer sur les enjeux soulevés durant la phase de préconsultation, en adressant – le public pourra le faire –, directement ou par internet aux personnes-ressources et aux spécialistes qui seront invités par la commission. Nous tiendrons alors aussi des séances thématiques, afin de nous concentrer sur ces enjeux plus particuliers.

160 Cette seconde phase, comme je l'ai signalé, débutera en septembre et cette partie de nos
travaux se tiendra principalement à Montréal et à Québec, en raison, notamment, de la taille, enfin,
165 du groupe de personnes qui va se trouver avec nous, des spécialistes, des personnes-ressources
de différents ministères. Mais le début de cette phase sera amorcé d'abord dans les territoires cri et
inuit.

Ces échanges que nous aurons pourront être suivis en direct grâce à la webdiffusion des
séances, sur le site internet du BAPE. Les questions des participants de tout le Québec pourront
être adressées par courriel lorsque la commission siègera avec les spécialistes et les personnes-
ressources des ministères et des organismes publics.

170 Finalement, plus tard au cours de l'automne, on va arriver dans la phase de présentation
des mémoires.

175 Au cours de cette phase, les citoyens qui auront pu s'informer davantage lors de la
deuxième phase, les groupes, les associations, les entreprises, les industries, les institutions
publiques qui désirent faire connaître à la commission leur opinion sur les enjeux du mandat,
pourront le faire sous forme de mémoire, en indiquant s'ils souhaitent le présenter de façon
publique à la commission. Tous pourront aussi ne faire qu'une présentation verbale, ce n'est pas
nécessaire de faire un mémoire écrit.

180 Enfin, il sera aussi possible de déposer un mémoire, mais sans le présenter de façon
publique. Il s'agira simplement de le faire parvenir au BAPE.

185 La tenue des séances publiques au Québec méridional permettra à notre commission
d'entendre les mémoires qui lui seront présentés. Notre commission participera aussi, dans les
territoires nordiques, à des séances conjointes avec les commissions cries et inuites pour
évidemment recueillir les opinions des gens ou des organismes de là-bas.

190 Notre rapport. Le rapport de la commission, qui fera état de nos constatations et de notre
analyse du dossier ainsi que les chapitres conjoints qui vont porter sur les enjeux des territoires
visés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, sera remis au ministre le plus tard
le 20 mai 2015. Par la suite, le ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

195 Au cours de nos travaux, la commission entend faire preuve de la plus grande ouverture
possible, dans le respect des personnes et des institutions, ainsi que du respect de son mandat qui
porte sur les enjeux de la filière uranifère.

200 Afin d'assurer une participation équitable à tous, il ne sera toléré aucune forme de
manifestation, que ce soit des manifestations d'approbation ou de désapprobation, de remarques
désobligeantes, de propos évidemment diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. Les règles de nos
audiences sont d'ailleurs disponibles derrière la salle ou sur notre site internet.

205 Ce qui est dit en audience, notamment ce soir, est enregistré et les transcriptions seront
disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une
semaine après chaque semaine de séance publique. Aussi, la webdiffusion audio et vidéo des
séances publiques sur notre site va rester accessible – vous pourrez regarder la soirée de ce soir,
si vous le voulez, plus tard, jusqu'à un mois après la publication du rapport de notre commission,
l'an prochain. Donc, vous pourrez vous y référer en tout temps.

210 Enfin, notre site Web va s'enrichir progressivement de documents et des réponses que les
personnes-ressources et les spécialistes vont fournir à la commission tout au long de l'année, et
une section sera réservée aux documents que le public voudra bien nous déposer pour informer le
reste de la population.

215 Enfin, notre commission entend concentrer son travail d'analyse sur les enjeux de
l'exploration et de l'exploitation de l'uranium et non pas sur ceux de la production d'énergie
nucléaire, de l'armement nucléaire ou encore de la gestion des centrales nucléaires. Ça ne veut
pas dire qu'il sera interdit d'en parler, de ces sujets-là, on pourra se référer à ces aspects si
220 quelqu'un entend les aborder dans le cadre de préoccupations éthiques, morales ou politique au
sens large du terme. Mais il n'appartient pas à notre commission, ce n'est pas notre mandat de
nous pencher sur les enjeux de l'énergie nucléaire et d'évaluer les impacts de cette production
d'énergie.

225 Quant au programme de notre soirée, nous commencerons par vous présenter une
synthèse vidéo du document dont je vous ai parlé au début, qui a été produit par la compagnie
DIVEX; le document de cent quarante-cinq (145) pages, que je vous disais, qui a été commandé
par deux ministères.

230 Cette présentation sera suivie d'une pause d'environ dix minutes au cours de laquelle vous
pourrez vous inscrire au registre, si ce n'est pas déjà fait, à l'arrière, en vous adressant à madame
Bourdage, si vous soulez nous faire part de vos préoccupations par la suite.

235 Alors, ceux qui viendront nous faire part de leurs préoccupations, vous aurez au moins
quinze (15) minutes pour présenter votre point de vue et on pourra vous poser des questions pour
mieux comprendre vos positions ou vos préoccupations.

240 Alors, la commission recevra, durant la tenue des séances publiques et jusqu'au 11 juillet
prochain, les préoccupations que vous pourriez vouloir ajouter ou que d'autres personnes
pourraient vouloir nous acheminer en utilisant le formulaire en ligne que vous trouverez sur le site
Web du BAPE. Et ça peut nous être adressé par courriel ou par courrier, et ceci, afin de permettre
à des personnes qui n'auraient pas pu se manifester ce soir de nous transmettre leurs
préoccupations. Donc, si vous connaissez des personnes intéressées, vous pouvez leur dire que
c'est disponible de nous saisir de leurs préoccupations.

245 Et le participant qui désire, lui, donner une information ou déposer un document au cours
de l'audience, mais qui a des doutes sur la nature confidentielle de l'information qu'il veut nous
communiquer peut s'adresser à la coordonnatrice à l'arrière de la salle, madame Rita LeBlanc, qui
se chargera de vérifier si c'est possible de déposer le document ou pas.

250 Dans le cas où vous souhaiteriez déposer un document ou une référence à un document,
la commission évidemment examinera son contenu, comme elle le fait pour tous les documents, et
elle décidera, en fin de compte, si oui ou non elle accepte de le déposer sur le site internet du
BAPE.

255 Je tiens à souligner, en terminant, que le Bureau d'audiences publiques s'est donné une
Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire que vous
trouverez sur les chaises, qui permet d'évaluer la qualité de nos services. La commission vous
invite à le remplir et à le remettre au personnel à l'arrière de la salle, ça peut nous être utile pour la
conduite d'audiences ultérieures.

260 Alors, j'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe présente de la commission
d'enquête avec, à ma gauche, notre analyste, madame Julie Crochetière et à l'arrière de la salle,
notre conseillère en communication, madame Louise Bourdages et notre coordonnatrice, madame
Rita LeBlanc.

270 Madame Yolande Teasdale assure le travail de sténotypie et, du Centre de services
partagés du Québec, il y a messieurs Grenier et Filteau, qui sont toujours fidèles au poste sur le
fonctionnement de la retransmission, sans oublier notre collègue Pierre Dufour, le responsable de
l'informatique au BAPE qui, non seulement gère, mais assure envers et contre tous, la
webdiffusion des séances.

275 Alors, je vous remercie de votre attention. Je vous invite à vous inscrire au registre et
j'inviterais Pierre à faire démarrer le document audiovisuel qui va vous résumer les grands traits du
document synthèse de DIVEX. C'est une projection d'à peu près vingt-huit (28) minutes qui sert, en
quelque sorte, d'amorce à la discussion. Alors, on y va Pierre.

**VISIONNEMENT DE LA VIDÉO PORTANT SUR
L'ÉTAT DES CONNAISSANCES, LES IMPACTS ET LES MESURES D'ATTÉNUATION DE
L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'URANIUM SUR LE
TERRITOIRE QUÉBÉCOIS.**

280

LE PRÉSIDENT :

285

Alors, voilà. Avant de passer à la pause, je voudrais vous signaler que la carte la plus récente que nous a fournie le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles quant aux emplacements des principaux sites uranifères au Québec se trouve justement à l'arrière de la salle. Vous en avez la primeur, on ne l'avait pas à Montréal. Alors, si vous voulez la regarder, elle est là-bas.

290

LA COMMISSAIRE :

Une petite nuance, Monsieur le président.

295

LE PRÉSIDENT :

Oui?

300

LA COMMISSAIRE :

Ce n'est pas les sites uranifères, c'est l'ensemble des lectures, indices, gîtes, gîtes potentiels, tous les niveaux, et la légende vous l'explique très, très bien. Les gens du ministère d'ailleurs ont déposé sur le site internet un glossaire qui vous permet de mieux comprendre tout ce jargon-là. Alors, ce n'est pas toutes des mines en potentiel, c'est des indices. Ça peut être juste 1 petite ppm, puis ça peut être sur la carte. Mais pas 1 ppm, c'est quatre cent vingt-cinq (425 ppm) .

305

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà, on prend dix minutes de pause et on revient, et ceux qui veulent venir faire part de leurs préoccupations, inscrivez-vous auprès de madame Bourdages à l'arrière, d'accord? Merci, à tout à l'heure.

310

315

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
DOMINIQUE BHÉRER**

320

LE PRÉSIDENT :

325 Alors, Mesdames et Messieurs, si vous voulez reprendre vos places, on va commencer. C'est presque l'heure de la mise au jeu, d'ailleurs, ailleurs. On vous donnera le pointage si jamais il arrive des événements spectaculaires de ce côté-là.

330 Alors j'appellerais une première participante, madame Dominique Bhéer... Oh, monsieur Dominique Bhéer, je m'excuse. Bonjour, bienvenue.

330

M. DOMINIQUE BHÉRER :

Merci. Je vous ai lu longtemps dans Le Devoir.

335

LE PRÉSIDENT :

Bon, merci.

340 **M. DOMINIQUE BHÉRER :**

J'ai longtemps pensé c'est vous qui auriez dû être ministre de l'Environnement.

345 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous allez trop vite pour moi.

M. DOMINIQUE BHÉRER :

350 Mais moi, j'habite à Maniwaki, ici, au nord, puis je suis vétérinaire là depuis quarante (40) ans, puis j'ai toujours été opposé au nucléaire. Incidemment, à Kazabazua, il y avait deux frères qui étaient les fils d'un médecin, des St-Louis, je pense, puis ils sont devenus mineurs, ils accompagnaient LaBine qui a trouvé la mine d'uranium dans les Territoires du Nord-Ouest.

355 Et la raison pour laquelle je suis opposé au nucléaire, c'est tout simplement que c'est une industrie tellement complexe qu'il faudrait être sûr, pour des milliers d'années, des dizaines de milliers d'années, qu'on va maintenir une société très technologique, très complexe puis il n'y a rien qui est sûr de ça.

360 Les Romains, ils avaient déjà des égouts puis des systèmes d'eau, d'aqueduc. Après que
l'Empire Romain ait disparu, ça a pris quasiment deux mille (2 000) ans avant qu'on ait à nouveau
des systèmes d'égout dans les villes. Ça fait que c'est le même principe avec l'uranium. C'est
tellement complexe qu'on n'est pas sûr, s'il y a une catastrophe quelconque, tout ça va se trouver
en plein air puis plus personne pour surveiller ça.

365 Puis qu'il y ait des problèmes au niveau des mines, ce n'est pas le seul problème, c'est ce
qu'on fait avec, après. Ces déchets-là, éventuellement, ils vont se retrouver dans d'autres pays ou
dans notre pays puis on va être encore pris, ils n'ont jamais trouvé de solution. Ça fait que c'est les
deux... puis en réalité, si nos gouvernants avaient eu l'intérêt des gens, ils n'auraient jamais sorti
ça du sol, l'uranium, tant qu'à moi.

370 Ça fait que c'est mon opinion, ça fait que c'est juste une inquiétude puis ça nous revient de
toute façon, c'est une pollution qui se promène partout sur la planète. Ça fait que, que ce soit ici ou
au Japon, c'est un problème international, l'uranium. Ça fait que c'est mieux de le laisser dans la
terre, c'est mon opinion. Je vous remercie.

375 **LE PRÉSIDENT :**

Je m'excuse, j'en profiterais pour vous poser une question. Vous dites « c'est tellement
complexe », avez-vous l'impression que ce n'est pas gérable et que c'est un aspect... comment
voyez-vous le travail d'une commission par rapport à cet aspect-là de la complexité? Pensez-vous
380 que c'est possible de gérer, que ça peut être amélioré ou que c'est peine perdue d'avance? En fait,
c'est quoi votre opinion là-dessus?

M. DOMINIQUE BHÉRER :

385 Non, moi, je crois que c'est impossible. C'est trop complexe cette affaire-là, on n'a même
pas trouvé une solution aux déchets encore après une cinquantaine d'années, ça fait que... puis
même si on le trouve, ça n'empêche pas que s'il y a une catastrophe comme à Fukushima, mais
s'il y a une grande catastrophe qui met fin au transport ou aux organisations politiques qu'on a
actuellement, bien, tout ça, ça va être complètement... il n'y aura plus personne pour s'occuper de
390 ça.

Ça fait que c'est l'aspect le pire de cette affaire-là, puis c'est une pollution qui ne s'en va
pas, parce que c'est des milliers d'années avant que ça soit éliminé. Puis les niveaux de sécurité,
les experts les diminuent tout le temps; au début, si je me souviens, il y a quelques années, ils l'ont
395 diminué de beaucoup, ils se sont rendu compte que leurs normes étaient six fois trop élevées. Ça
fait que ça fait plusieurs fois que ça arrive dans l'histoire, aussi. Ça fait que c'est difficile de se fier
aux experts, parce que la vie, ce n'est pas si facile et souvent, il y a des conséquences à long

terme qu'on n'a pas soupçonnées au départ. Puis ce n'est pas long. Cinquante (50) ans, ce n'est pas long pour savoir, à long terme, qu'est-ce qui va arriver avec ça.

400

LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites que ça fait six fois que les normes ont été changées, ce que vous voulez dire c'est qu'on les augmente au fur et à mesure?

405

M. DOMINIQUE BHÉRER :

C'est ça. On s'aperçoit que finalement, même une dose plus petite que ce qu'on pensait, il y a des effets nocifs. C'est certain que nous, on n'a pas l'expertise, on ne suit pas ça d'assez près, mais c'est arrivé plusieurs fois qu'ils ont baissé les normes. Puis ensuite, quand il y a eu des catastrophes, que ça soit au Japon ou à Tchernobyl, les gouvernements ont menti à leurs populations. Même en France, qui est un pays où il y a beaucoup de nucléaire, le gouvernement a caché la vérité à propos des retombées.

410

Ça fait que c'est difficile de se fier aux gouvernants dans ce domaine-là. C'est l'autre raison, aussi. On ne nous dit jamais toute la vérité.

415

LE PRÉSIDENT :

Je passerais la parole à mon collègue.

420

LE COMMISSAIRE :

Juste une courte question de clarification, si possible. Si je vous comprends bien, c'est surtout la dimension radioactivité et les incertitudes autour de la radioactivité et de la gestion des déchets qui vous font craindre le pire, et donc vous considérez qu'à cause de la très longue demi-vie, ce qu'on appelle la demi-vie, c'est-à-dire le temps de dégradation de l'uranium et de ses constituants, vous considérez que le niveau d'incertitude, et combiné à la durée de dégradation, amène un contrôle tellement intemporel, je devrais dire, que vous dites non.

425

430

Mais par rapport au chimique, il y a le radioactif, mais il y a le chimique également; est-ce que vous faites une différence? Je comprends que votre crainte, c'est par rapport à la radioactivité, mais par exemple, est-ce que l'uranium qu'on retrouve chimiquement, sans que ça soit de la radioactivité, mais chimiquement, dans les aliments, est-ce que c'est quelque chose aussi qui vous fait craindre le pire ou c'est surtout la radioactivité?

435

M. DOMINIQUE BHÉRER :

440 C'est les deux. À propos de ça, justement, à Kitigan Zibi, à Maniwaki, les Algonquins ont eu
un problème avec leurs puits. On me dit que ce n'est pas... quand ils ont creusé pour obtenir de
l'eau potable, ils ont eu une contamination avec de l'uranium. Puis ce n'est pas du radon, ce n'est
pas le radon, de ce qu'ils me disent, c'est vraiment de l'uranium qu'il y avait dans l'eau, puis quand
445 ils essaient de le filtrer, il se concentre. Donc, ils sont obligés, depuis des années, ils s'alimentent,
ils sont alimentés avec de l'eau achetée, embouteillée. Ça serait peut-être quelque chose qu'on
pourrait essayer de fouiller un peu plus, ce problème-là à Kitigan Zibi.

Puis c'est ça. Comme aux États-Unis, ce qu'on m'a dit, c'est qu'il ne s'était pas conçu de
nouvelles centrales parce qu'aux États-Unis, ce n'est pas le gouvernement qui prend en charge les
450 problèmes. Au Canada ou en Russie ou en URSS, c'est le gouvernement, puis en France, c'est le
gouvernement qui est responsable de s'occuper des déchets, mais aux États-Unis, il faut qu'ils
trouvent, les compagnies, il faut qu'elles s'assurent, ce n'est pas le gouvernement qui paye pour
eux autres. Ça fait que c'est un gros problème.

455 Puis un problème aussi, dont je n'ai pas parlé au début, mais c'est aussi pour le côté
militaire, parce que si ça n'avait pas été de l'aspect militaire, il est douteux qu'on ait développé le
nucléaire à ce point-là. C'est ça qui a réellement justifié le développement du nucléaire. S'il n'y
avait pas eu la possibilité d'en faire des armes, il est probable qu'on aurait beaucoup moins
développé cette filière-là.

460

LE COMMISSAIRE :

J'aurais envie de vous poser, d'enchaîner avec une deuxième question. Vous savez que
nous sommes, comme le président l'a précisé, nous sommes dans la première phase, une phase
465 de préconsultation. Bien sûr, vous avez le droit de vous exprimer comme vous le faites.

M. DOMINIQUE BHÉRER :

Oui, c'est parce que je suis arrivé en retard.

470

LE COMMISSAIRE :

Non, non, vous en avez tout à fait le droit, mais donc, votre position est relativement bien
assise, mais est-ce que vous avez l'intention de suivre la deuxième phase durant laquelle,
475 justement, nous allons, la commission a l'intention d'inviter plusieurs experts pour apporter la plus
grande clarification possible sur les enjeux qui vont être soulevés lors de la phase de
préconsultation.

480 Donc pour vous, c'est par exemple les incertitudes par rapport à la gestion des déchets,
mais est-ce que vous avez l'intention de regarder, de vous documenter là-dessus ou votre avis est
déjà positionné, ferme?

M. DOMINIQUE BHÉRER :

485 Non, non, je vais quand même suivre les travaux de la commission, certainement, oui. Oui.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

490 **LA COMMISSAIRE :**

495 Tout à l'heure, vous nous avez appris que du côté de Maniwaki, les Amérindiens qui vivent
dans la communauté adjacente ont un problème avec l'eau potable. Est-ce que vous savez si les
gens de Santé publique ont documenté ce problème-là?

M. DOMINIQUE BHÉRER :

J'avoue que je ne le sais pas.

500 **LA COMMISSAIRE :**

O.K.

M. DOMINIQUE BHÉRER :

505 Il y avait une dame ici tout à l'heure, mais elle est partie maintenant, puis elle me rappelait
ça, mais je suis au courant de ça. Puis elle m'a bien mentionné que ce n'est pas du radon qui peut
s'échapper, mais c'est bien de l'uranium. C'est une contamination à l'uranium, ça fait que je peux
peut-être essayer de fouiller ça un peu plus. Quand est-ce que vous allez à Mont-Laurier?

510 **LE PRÉSIDENT :**

La semaine prochaine.

515

M. DOMINIQUE BHÉRER :

520 Bon, je vais essayer de m'informer puis peut-être que je pourrai me rendre là puis vous donner l'information, peut-être.

LA COMMISSAIRE :

525 O.K., merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

530 D'accord. On l'apprécierait beaucoup. J'aurais peut-être une dernière question.

M. DOMINIQUE BHÉRER :

Oui?

535 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez soulevé le problème de la responsabilité morale. Vous avez dit : « C'est complexe, mais – vous avez dit – finalement, l'uranium qu'on pourrait exploiter ici peut se retrouver ailleurs. »

540

M. DOMINIQUE BHÉRER :

C'est ça.

545 **LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous m'expliquer de quelle façon vous voyez ce problème?

M. DOMINIQUE BHÉRER :

550

Bien, c'est que ça peut servir pour des armes. En Russie, après le démantèlement de l'URSS, il y a des gens qui se promenaient avec de l'uranium dans leur valise. Ça fait que c'est sûrement un gros problème, parce qu'après qu'on l'a produit...

555 **LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous l'impression que c'est le cas ici?

M. DOMINIQUE BHÉRER :

560 J'espère que non, mais ça s'est produit en URSS. C'est un des exemples qu'une société
qui était organisée, elle s'est désorganisée, puis là, il arrive toutes sortes d'affaires. C'est un petit
exemple, mais des dangers à long terme de cette filière-là. Rappelez-moi votre question, j'ai perdu
le fil. Vous m'avez demandé si?

565 **LE PRÉSIDENT :**

Je voulais savoir si cet aspect moral que vous soulevez, de dire : on a une responsabilité
envers les autres, comment, j'aurais aimé que vous me l'expliquiez, comment vous la voyez,
jusqu'où elle doit aller. Est-ce que ça doit aller jusqu'à s'empêcher de développer cette filière-là?
570 Est-ce que ça serait possible, dans votre esprit, qu'on puisse la contrôler mieux? Vous dites qu'il y
a des pays où on ne contrôle pas, mais est-ce que s'il y avait des contrôles rigoureux, avez-vous
l'impression que ça serait contrôlable? Il y a des pays qui refusent d'envoyer de l'uranium dans des
pays où il y a des risques d'utilisation militaire, il y a des traités pour contrôler ça, avez-vous
l'impression que c'est... moi, j'essaie de comprendre, là. La responsabilité morale, ça s'encadre ou
575 ça ne s'encadre pas dans votre esprit?

M. DOMINIQUE BHÉRER :

Je ne crois pas que c'est possible. D'ailleurs, le gouvernement canadien qui a aidé l'Inde à
580 développer les centrales, ses centrales avec le CANDU, ils s'en sont servis pour faire une bombe.
Ça fait que c'est ça la responsabilité. Un gouvernement, un État ou une organisation, ça n'a pas de
cerveau, puis ça n'a pas de cœur. Ça fait que tu ne peux pas te fier là-dessus à long terme.

Les gens qui sont là-dedans, eux autres, les gens qui servent ces organisations-là, eux
585 autres, ils obéissent à l'organisation. Eux-mêmes, ils perdent leur jugement. Quelqu'un qui travaille
pour un gouvernement ou pour une organisation quelconque, il n'est pas autorisé d'utiliser son
propre jugement; il faut qu'il suive ce que la machine lui demande. Puis les organisations elles-
mêmes, c'est pour ça que je n'ai aucune confiance à long terme qu'on puisse contrôler cette filière-
là. Merci.

590

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Monsieur Bhérier, on vous remercie.

595

RAMSAY HART

600 **LE PRÉSIDENT :**

Alors on va passer au prochain participant, c'est Monsieur Ramsay Hart. Bonsoir, Monsieur Hart. J'espère que j'ai bien prononcé votre nom?

605 **M. RAMSAY HART :**

Très bien.

610 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, d'accord. J'ai toujours une petite gêne là-dessus.

615 **M. RAMSAY HART :**

Mais moi, le français, ce n'est pas ma première langue. Je vais essayer puis...

620 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous parlez très bien le français.

625 **M. RAMSAY HART :**

Jusqu'à maintenant, oui. Bon, je suis coordinateur du programme canadien Mine Alerte ou MiningWatch Canada.

630 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

635 **M. RAMSAY HART :**

Nous sommes un organisme sans but lucratif qui travaille partout au Canada, mais aussi ailleurs dans le monde. Nous suivons des compagnies canadiennes où elles travaillent à l'extérieur du Canada, donc ça veut dire un peu partout dans le monde, et nous sommes impliqués dans les questions du développement uranifère ici, au Québec, en Saskatchewan et d'ailleurs en Ontario aussi.

640 Nous avons une position sur l'uranium : nous croyons que l'uranium doit rester dans le sol, plus ou moins; c'est assez simple, comme l'amiante, les deux minéraux que, nous croyons, sont bien placés dans la terre. C'est pour les risques de l'extraction, mais aussi à cause des risques de la filière après la production, soit amiante, soit uranium, les dangers deviennent de plus en plus graves, le plus loin de la mine qu'on arrive. Donc, c'est pour ça que nous avons une position très claire sur l'uranium.

645 Pendant l'exploration de l'uranium, il peut y avoir des risques, je ne suis pas d'accord avec le petit vidéo que nous avons vu. Le vidéo démontre le cas d'un programme de prospecteur e3 Plus, comme exemple du bon aménagement des sites d'exploration, c'est un processus absolument volontaire. Il n'y a aucune...

LE PRÉSIDENT :

650 Absolument quoi?

M. RAMSAY HART :

655 Volontaire, ce n'est pas obligatoire du tout, c'est au choix des compagnies de suivre, il n'y a pas de contrôle là-dessus. Il n'y a pas d'audit, il n'y a pas d'investigation. Donc, ce n'est pas un processus rigoureux pour être certain, surtout sur l'uranium. Il y a au moins un cas, au Nouveau-Brunswick, où l'exploration pour l'uranium a eu des impacts sur les eaux de surface. Il y a aussi des impacts, les personnes de cette région connaissent très bien les impacts sur la propriété, le stress qui peut arriver, quand il y a un prospecteur qui arrive sur votre terrain et qu'il dit : bien, moi, j'ai le droit d'accéder à un territoire. Ça, ce n'est pas quelque chose d'unique de l'uranium, mais j'ai trouvé très simplifiée, la présentation des impacts potentiels d'exploration dans la vidéo.

665 Autour de l'abstraction, il y a aussi, on a vu, il y a des impacts potentiels. La vidéo a conclu que les impacts sont tous « mitigables », ils peuvent être mitigés, on peut contrôler tous les impacts.

LE COMMISSAIRE :

670 Vous pouvez tricher de temps en temps, si c'est plus facile pour vous.

M. RAMSAY HART :

675 O.K., merci. Ce n'est pas tout à fait le cas actuel en Saskatchewan où nous avons des sites d'uranium actifs au Canada, c'est la seule place où il y a des sites qui sont actifs.

680 Un exemple, il y a une baie qui se trouve en bas du site de Rabbit Lake, un site d'uranium, où il y a des sédiments hautement contaminés avec l'uranium. C'est une contamination récente, ce n'est pas une contamination historique. Pour éviter la continuation de la contamination des sédiments, Cameco a été obligée de dépenser des millions et millions de dollars dans un nouveau système de traitement des eaux.

685 Maintenant, c'est beaucoup amélioré, mais ça a coûté très cher faire le nouveau système de traitement des eaux. C'est très important, si nous faisons des comparaisons avec la Saskatchewan, de réfléchir sur le fait que les gisements de Saskatchewan sont les plus riches du monde. On a entendu des gisements de vingt pour cent (20 %) d'uranium. Ici, au Québec, le projet de Mont Otish, on parle d'un gisement de virgule six pour cent (0,6 %) d'uranium.

690 Donc, ça veut dire que les gisements, au Québec, vont être beaucoup moins viables, du côté économique, que les productions en Saskatchewan où on a les gisements les plus riches du monde. Ça veut dire que les compagnies vont avoir beaucoup moins d'argent pour dépenser dans les contrôles environnementaux, dans les bénéfices, dans les avantages économiques, dans le développement local, et cetera. C'est un point qui est souvent oublié quand nous faisons des comparaisons avec l'industrie en Saskatchewan.

695 Nous avons aussi des inquiétudes sur la contamination des eaux, de la poussière, la santé pour les travailleurs. On a arrêté de faire le suivi des travailleurs dans les mines d'uranium. On ne fait plus, parce que nous croyons, nous, la société canadienne, nous croyons que le risque n'est pas assez sévère, assez majeur pour continuer le suivi des travailleurs. Donc, on a arrêté le programme de suivi. Donc, pour moi, ce n'est pas très clair qu'il n'y a pas de risque si nous ne faisons pas le suivi des travailleurs.

700 Toutes les mines doivent fermer un jour, donc à la fin de vie d'une mine, c'est ça aussi la question très importante, surtout pour les mines d'uranium où nous aurons des résidus radioactifs qui vont durer, toxiques, à très, très long terme. Nous savons qu'autour des parcs à résidus d'uranium en Saskatchewan, il y a la contamination des eaux souterraines, c'est un fait. Comment nous pouvons éviter la contamination autour des parcs résidus à si long terme? Ce n'est absolument pas du tout prouvé dans l'actualité.

710 Donc, nous avons aussi des préoccupations très importantes sur comment l'uranium va être utilisé dans le monde. Est-ce que l'uranium du Québec va être exporté en Inde ou en Chine, des pays qui n'ont pas signé le traité, le « Non-Prolifération Agreement »? Excusez, je n'ai pas les mots français. Je sais que ça ne se trouve pas exactement dans votre mandat, mais du point de vue éthique, moral, moi, je ne vois pas comment on peut séparer où va aller l'uranium du Québec, dû au fait que si ou non, est-ce que vous allez exploiter les gisements d'uranium au Québec.

715 On a eu un débat assez long sur l'amiante, ici, au Québec, je pense qu'enfin, on a décidé, l'amiante, ça n'a pas d'allure, pour le fait qu'on va exporter l'amiante en Inde ou en Asie où les personnes vont l'utiliser sans protection. Et l'uranium, moi, je trouve très similaires, les enjeux.

720 Il y a aussi la question du marché de l'uranium dans l'avenir; au présent, il y a un surplus d'uranium dans le marché. Le projet de Matoush, ce n'est pas viable, au présent, avec le prix présent d'uranium, ce n'est pas viable. La raison peut-être pourquoi la salle n'est pas remplie de monde, c'est parce que la question, dans la région, de l'uranium, s'est calmée pas mal, parce qu'il n'y a pas de prospecteurs qui se promènent partout. Pourquoi? Parce que la petite « bubble » du prix de l'uranium très élevé, ça a fait pop! Puis le prix est beaucoup réduit et c'est impossible de savoir jusqu'où le prix va arriver dans le futur. Mais au moins jusqu'en 2025, on va être dans une situation de surplus d'uranium sur le marché international.

725 Nous avons aussi des préoccupations sur le contrôle – en anglais c'est CNSE, le Canadian Nuclear... je ne me souviens plus de l'acronyme en français, Commission canadienne de sécuritaire nucléaire, c'est ça. CCSN, merci.

730 **LE PRÉSIDENT :**

CCSN.

735

M. RAMSAY HART :

740 Moi, j'ai de l'expérience personnelle dans des audiences à Mistissini sur le projet Matoush, aussi mes collègues qui ont suivi les audiences de Saskatchewan, nous trouvons que c'est un institut très proche de l'industrie, que c'est un organisme qui manque d'indépendance, qui manque une vision critique sur l'industrie. Il y a des plaintes sur le président de la Commission pour le manque d'indépendance, pour le manque d'objectivité. Et Québec va dépendre beaucoup sur cet organisme pour la protection de l'environnement, la protection des personnes, je pense que c'est très important que vous évaluiez jusqu'où la Commission peut aller avec une voix indépendante, comme un « regulator », comme une surveillance, un contrôleur de l'industrie.

745

750 Mon dernier point, c'est sur les droits autochtones. J'ai bien entendu qu'il y a un processus en place pour engager des Cris et des Inuits, c'est très bien, mais il ne faut pas oublier que nous sommes ici sur le territoire Algonquin et les Algonquins n'ont jamais signé un traité, ils n'ont jamais revendiqué leur territoire. Et comment est-ce qu'on va impliquer aussi les Algonquins dans ce processus de consultation, c'est une question très importante.

J'imagine que vous savez très bien, je ne sais pas si le monde dans la salle sait aussi, mais que les Cris ont déjà fait leur processus d'évaluation de la filière uranifère. Ils ont déjà fait une

755 évaluation, leurs conclusions c'est que ce n'est pas pour eux, l'uranium. Donc, je pense qu'il est très important de reconnaître le processus qu'ils ont déjà fait et les conclusions aussi qu'ils ont fait.

Je pense que c'est plus ou moins mes points principaux, je suis très content de répondre aux questions aussi. Ah, un dernier point. Vous êtes dirigés par la *Loi du développement durable* du Québec, je ne connais pas la loi en détail, mais un principe du développement durable c'est, plus ou moins, de ne pas laisser des problèmes pour les générations à venir. Mais c'est exactement ça, ce que nous faisons avec la filière uranifère. Nous laissons un environnement contaminé avec des résidus que nous ne savons pas, nous-mêmes, comment aménager. Merci.

765 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Vous nous faites un menu très complet, comme commission, avec autant de sujets abordés, mais je voudrais peut-être, avant qu'on passe à la période des questions, vous apporter une précision.

770 Vous avez soulevé la question des droits autochtones et vous avez dit : ici, on est en territoire algonquin et de quelle manière, au fond la question que vous posez c'est, de quelle manière allez-vous tenir compte de ça? Alors, je vous répondrai ceci : il y a eu une entente entre le gouvernement et les Cris et les Inuits pour que notre commission puisse siéger avec des commissions conjointes dans ces territoires-là. Ils ont fait, vous avez dit, un processus d'évaluation du projet Matoush, nous on n'examine pas les projets.

775 **M. RAMSAY HART :**

780 Oui.

LE PRÉSIDENT :

785 Le BAPE n'a aucun mandat pour traiter des projets dans les territoires de la Convention de la Baie-James. Par contre, quand il s'agit d'une enquête générique, d'un sujet général, le BAPE peut faire enquête partout au Québec, mais ça s'est fait avec l'accord des Cris et des Inuits en convenant de la manière dont on allait travailler avec eux le dossier. Eux aussi, parce qu'ils voient bien que là, ça n'est pas un projet, ils voient que c'est beaucoup plus générique, ce qu'on essaie de faire comme façon de procéder et d'aborder le problème, alors ils sont d'accord pour reprendre le tout dans son ensemble, dans une vision beaucoup plus large qui est notre perspective, vous comprenez?

790 Mais il n'y a pas eu d'entente comme telle entre le gouvernement et les Premières Nations du Québec méridional. Mais au BAPE, nous, on est en train de mener des discussions avec les

795 Premières Nations. Je ne peux pas faire le point là-dessus, parce que je vous avoue que ça fait un
bout de temps qu'on est parti de Québec, puis j'en ai perdu des bouts, mais on a des gens qui
travaillent là-dessus, on va essayer de faire, comment dire, des forums, une session peut-être
800 autochtones du sud du Québec. Il y a peut-être des parentés avec les problèmes que vivent les
autochtones du nord, mais en même temps, ce n'est pas le même environnement. Donc, il y a va y
avoir des différences nécessairement et on veut tenir compte de toutes ces facettes. On ne veut
pas escamoter cet aspect-là, on va en tenir compte, c'est prévu dans notre planification.

805 Alors je voulais simplement vous donner cette précision pour que vous sachiez que ce
n'est pas passé sous le radar au BAPE, cet aspect-là, on va en tenir compte et c'est avec eux
qu'on veut définir la manière d'aborder la question.

M. RAMSAY HART :

810 C'est bien correct.

LE PRÉSIDENT :

815 Merci. Bon. Maintenant, j'imagine que mes collègues ont des questions? Michèle?

LA COMMISSAIRE :

820 Oui. Merci pour le menu, comme dirait monsieur Francoeur, c'est tout à fait dans
l'enlignement de recevoir tout ça, mais je vais poser juste quelques questions. Il y aurait matière à
discuter de beaucoup de choses, mais vous avez porté à notre attention que le programme de
suivi des travailleurs dans les mines aurait été arrêté – j'ai besoin de deux précisions. Quand on
parle de programme de suivi, ça veut dire quoi? C'est quel genre de suivi que vous voulez dire?

M. RAMSAY HART :

825 Il y avait un programme, il y a une dizaine d'années, où on suivait tous les travailleurs dans
les mines d'uranium et les résultats sur la santé des travailleurs d'uranium. Il y avait des problèmes
très, très graves sur la santé, des impacts majeurs sur la santé des travailleurs dans les mines de
Elliot Lake, des mines d'uranium souterraines; il manquait une ventilation adéquate, ils ont respiré
830 le radon, les autres radionucléides, aussi, il y avait du... c'est le cas dans la poussière, donc il y
avait des problèmes de santé très, très graves.

C'est devenu toute une campagne, il y avait des grèves, et c'était quelque chose de très
fort dans l'histoire des minières en Ontario.

835 Après ça, il y avait une commission, on a amélioré les conditions de travail pour les
travailleurs et maintenant, les analyses que font la Commission, le CCSN, ils ont conclu que
maintenant, avec les nouveaux systèmes de ventilation, avec les nouvelles mesures de protection,
le risque est si faible que ça ne vaut pas la peine de suivre les travailleurs. Donc, ils ne les suivent
840 pas. Pour moi, ce n'est pas un programme très cher, ce n'est pas un programme qui apporte trop
de demandes sur le gouvernement ou sur les compagnies, mais moi, je trouve inacceptable qu'on
a arrêté ce programme. Je peux vous fournir des détails plus précis à l'avenir.

LA COMMISSAIRE :

845 C'était ma deuxième question, si vous avez des documents qui permettent de voir ça.

M. RAMSAY HART :

Bien oui, absolument.

850

LA COMMISSAIRE :

 Pour voir le type de suivi qui se faisait et la période aussi sur laquelle ça se faisait,
puisqu'on parle de mines historiques puis de mines récentes, les méthodes qui changent.

855

M. RAMSAY HART :

Oui, absolument.

860

LA COMMISSAIRE :

Puis des recommandations dans ce sens-là, ça serait bienvenu.

LE PRÉSIDENT :

865

Oui, si vous pouvez préciser votre pensée là-dessus pour nous, ça serait très facile de
nous envoyer ça au BAPE par courriel ou autrement, ça sera utile à nos analystes pour poursuivre
cette partie du dossier.

870

LE COMMISSAIRE :

875 Oui. Vous avez, en fait je ne sais pas combien de questions je vais vous poser, mais je vais commencer parce ce qui me semble être la plus importante. Vous avez mis des réserves assez sérieuses sur l'indépendance ou la non-indépendance de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Évidemment, lors de la deuxième phase, la Commission a l'intention d'écouter et d'inviter des personnes-ressources et des experts, qu'ils soient nationaux ou internationaux. Évidemment, la CCSN, c'est quand même un organisme de référence.

880

M. RAMSAY HART :

Absolument, oui.

885

LE COMMISSAIRE :

Si vous aviez à choisir un organisme qui pourrait donner une information, selon vous, qui soit la plus objective possible, ça serait quel organisme, à l'échelle mondiale?

890

M. RAMSAY HART :

À l'échelle mondiale? La plus objective? Moi, je trouve les analyses des médecins très intéressantes.

895

LE COMMISSAIRE :

Des?

900

M. RAMSAY HART :

Des médecins.

LE COMMISSAIRE :

905

Des médecins?

M. RAMSAY HART :

910

Oui. Il y a le « Canadian Physicians for the Environnement », par exemple. Comme médecins, ils ont une perspective scientifique, morale aussi. Ils ont une position sur la filière de l'uranium aussi, qui est alliée avec le mien. Aussi, il y a certains experts, certains consultants, certaines personnes qui travaillent, par exemple, à l'Université de Saskatchewan – je n'ai pas les noms dans ma tête, mais je pourrais fournir une liste des personnes. Bien, il y a absolument des

915 experts qu'il faut écouter dans le CNSC, ce sont des experts là-dessus, mais ce que je veux dire
par mes commentaires, c'est qu'il y a... ils sont d'un certain environnement social qui est partagé
avec l'industrie. Il y a des personnes qui se promènent entre l'industrie et la Commission et ils
partagent une certaine perspective sur la filière de l'uranium. Ils partagent une certaine perspective
sur les risques acceptables pour la société. Pour moi, c'est problématique.

920 Moi, j'ai trouvé aussi qu'il y a un certain manque de respect pour les points de vue des
personnes pas expert, du côté de CNSC. Le pire exemple que moi j'ai expérimenté, c'était le
président qui a dit à Mistassini, qu'on était ici après plusieurs questions et des inquiétudes très
profondes, des personnes, le président a dit : « We've been here for three bloody days listening to
you. » Moi, je dis, c'est grave, ça, de s'exprimer d'une façon que ça prend du temps pour lui
925 d'entendre les autochtones s'exprimer sur des inquiétudes sur une filière très controversée, pour
trois jours. Ce n'est pas beaucoup, trois jours à mon avis.

LE COMMISSAIRE :

930 Vous avez également fait un comparatif entre le Québec et la Saskatchewan en disant qu'il
faut faire attention quand on compare, parce que la Saskatchewan possède des gisements
beaucoup plus riches, parmi les plus riches au monde. Si le Québec avait des gisements aussi
riches, est-ce que ça voudrait dire que vous pourriez envisager la chose?

935 **M. RAMSAY HART :**

Non. Bien, pour nous, la question c'est, comme j'avais expliqué, ce n'est pas juste dans les
mines, mais c'est aussi les centrales nucléaires, c'est aussi les déchets, les motifs sont clairs.

940 **LE COMMISSAIRE :**

Non, non. Ça, j'ai compris le reste. Mais c'est parce que vous avez mis aussi l'accent sur le
fait qu'en Saskatchewan, les gisements sont beaucoup plus riches.

945 **M. RAMSAY HART :**

Oui.

950

LE COMMISSAIRE :

955 Et je me demandais jusqu'à quel point c'était un facteur pour vous d'acceptabilité de l'implantation et de l'exploitation de mines d'uranium. Donc, pour vous, au fond, c'est juste pour nous dire : ce n'est pas comparable, mais dans les deux cas, c'est inacceptable. C'est bien ça?

M. RAMSAY HART :

960 Bien, la position de MiningWatch, ce n'est pas qu'on devrait fermer les mines de Saskatchewan tout à coup. Il y a des personnes qui travaillent là, il y a des économies, des personnes qui sont maintenant dépendantes de l'industrie. On a aussi des centrales qui sont en marche, on ne peut pas juste tout à coup fermer toutes les centrales nucléaires au Canada ou aux États-Unis.

965 Mon point de vue personnel, si on va exploiter l'uranium, on devrait le faire là où il y a les gisements plus concentrés, où on peut extraire le maximum d'uranium et faire le minimum de perturbation environnementale. Là, c'est en Saskatchewan. C'est aussi une question très hypothétique, parce qu'on n'a pas de gisement ici. La raison pour soulever les différences, c'est
970 que les avantages économiques au Québec vont être très différents. La capacité de l'industrie d'investir dans les processus de traitement des eaux ou n'importe quoi, du côté de l'aménagement environnemental, va être réduit. On peut les exiger avec les règlements, mais une fois qu'une mine est ouverte, il y a toujours une négociation avec le gouvernement et l'industrie.

975 **LE PRÉSIDENT :**

Êtes-vous en train de nous dire que finalement, les gouvernements, dans l'application des lois et des règlements, s'ajustent à la capacité de payer des entreprises?

980 **M. RAMSAY HART :**

Je ne suis pas certain que j'ai bien compris la question.

LE PRÉSIDENT :

985 Je veux dire, vous dites ils tiennent compte de la capacité financière des compagnies.

M. RAMSAY HART :

990 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

995 Donc, ça veut dire qu'on n'applique pas la loi et les règlements. Donc vous semblez inquiet
quant à la qualité de l'application de la loi et des règlements, si on fait des entorses parce que la
capacité de payer n'est pas là.

M. RAMSAY HART :

1000 Nos règlements ne sont pas assez... n'ont pas un contrôle assez sérieux pour empêcher la
contamination. Soit la Directive 019, soit les lois fédérales, on fait la permission pour contaminer
avec les permis que nous faisons.

LE PRÉSIDENT :

1005 Et quelles seraient les raisons qui expliquent ça?

M. RAMSAY HART :

1010 On a besoin des minéraux, on veut qu'il y ait des mines pour le développement
économique et on accepte une certaine contamination pour avoir de la production minière.

1015 Les compagnies disent que si on empêche n'importe quelle contamination, ils ne peuvent
pas fonctionner d'une façon économique. Donc, ça coûte cher, réduire la contamination. Cameco
est arrivée, à Rabbit Lake, à réduire à presque zéro la contamination de l'usine d'uranium dans
certaines, si on parle d'uranium ou d'arsenic, je pense qu'ils ont encore des problèmes avec le
sélénium, mais ils ont très bien réduit la contamination de l'usine. Et c'était un processus de
négociation avec la compagnie et les gouvernements, soit fédéral et soit provincial.

1020 Ce n'est pas le fait que le gouvernement rentre et dise : hey! Il y a des contaminations. Tu
fermes ou tu fais le nettoyage de vos résidus. Ils disent : bien, écoute, il y a un problème. Comment
est-ce qu'on va trouver une solution pour le problème? Et le gouvernement, absolument, il pousse
un peu, mais les compagnies aussi, elles poussent. Donc ce n'est pas le cas qu'on a des
régulations qui disent, qui sont noir et blanc, et disent : toc, toc, toc et les compagnies les suivent.
1025 C'est beaucoup plus complexe que ça. Et une question très importante dans la discussion, c'est la
capacité de l'industrie, la capacité économique et technologique de faire la réduction de la
contamination.

1030 **LE PRÉSIDENT :**

1035 Et vous croyez qu'au Québec, vous avez exprimé ça tout à l'heure, vous avez dit : les
gisements ne sont pas assez riches pour qu'on ait une capacité de payer toujours suffisante,
finalement, c'est ça votre point de vue?

M. RAMSAY HART :

1040 C'est mon inquiétude.

LE PRÉSIDENT :

1045 C'est votre inquiétude.

M. RAMSAY HART :

Et surtout quand on fait la comparaison avec la Saskatchewan.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Donc, c'est une question, pour vous, qu'une commission devrait fouiller et vérifier
si la capacité de payer est là.

1055 **M. RAMSAY HART :**

Exact. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1060 Pour assurer une gouvernance, au fond, équitable et solide.

M. RAMSAY HART :

1065 On ne devrait pas justement accepter l'exemple de la Saskatchewan, mais on ne devrait
pas accepter comme un exemple, les mines d'uranium sans contamination, parce qu'il y a eu des
contaminations. Mais aussi, il faut...

1070 **LE PRÉSIDENT :**

1075 Mais au plan économique, moi, j'ai cru comprendre que s'il y a un gros, gros gisement,
même si c'est faible, ça peut être rentable, comme on peut avoir un petit gisement qui est très
riche.

M. RAMSAY HART :

1080 Non, non, non.

LE PRÉSIDENT :

1085 Vous n'avez pas l'impression qu'il y a d'autres facteurs économiques qui peuvent faire que
ces mines sont rentables?

M. RAMSAY HART :

1090 Ah oui, si c'est très proche d'une ville, ça pourrait être rentable parce qu'il y a des chemins
déjà, il y a des fils électriques, déjà. Absolument, la viabilité d'une mine, c'est une question très
complexe. Bien, il y a la construction d'un chemin vers les monts Otish, ça pourrait être utile pour
les possibles mines d'uranium. Il y a d'autres gisements dans la région, ici, dans la région de
Kipawa, Témiscamingue, qui sont plus ou moins accessibles. Ça veut dire qu'ils sont des...
1095 maintenant que des gisements en Saskatchewan qui sont plus isolés. Mais le fait d'avoir un
gisement très grand, mais faible, ce n'est pas... les coûts sont très relationnels avec la
concentration, parce qu'il faut enlever toute cette roche-là. S'il y a juste virgule six pour cent (0,6 %)
d'uranium, c'est beaucoup moins viable qu'un gisement de vingt pour cent (20 %) ou douze pour
cent (12 %) qui se trouve en Saskatchewan.

1100 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez soulevé le point de vue éthique et moral.

M. RAMSAY HART :

1105 Oui.

1110 **LE PRÉSIDENT :**

1115 L'appareil normatif international et national, quant aux exportations, vous semblez avoir un problème avec ou comment le voyez-vous? Parce qu'en principe, il y a des règles qui contrôlent les exportations.

M. RAMSAY HART :

1120 Il y a des règles. On a eu des politiques au Canada qu'on n'exporte pas l'uranium aux pays qui n'ont pas signé le traité de « non-prolifération ».

LE PRÉSIDENT :

1125 Le traité de non-prolifération, d'accord. Oui.

M. RAMSAY HART :

1130 On ne suit plus cette politique parce qu'on a commencé d'exporter de l'uranium à la Chine et à l'Inde. On est supposé d'avoir des ententes avec ces deux pays-là pour que l'uranium qu'on vend à la Chine n'arrive pas à se trouver dans des armements nucléaires.

1135 Moi, j'ai des doutes sur le poids de cette entente et je doute un peu de la bonne foi du gouvernement chinois. En plus, n'importe quel pays où nous exportons notre uranium, ce n'est pas une question qu'on peut être certain que l'uranium du Québec ou de Saskatchewan n'arrive pas à être dans un armement nucléaire, mais on fait une comptabilité de la quantité totale d'uranium, donc il faut donner une preuve qu'un certain pourcentage d'uranium qu'ils importent ne va pas aux armements. Et si ce pourcentage est égal aux importations du Canada, on est content. Il n'y a aucune façon d'être certain que l'uranium du Canada n'arrive pas dans les armements nucléaires.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a pas de contrôle?

1145 **M. RAMSAY HART :**

1150 Il n'y a pas de contrôle. Bon, on exporte l'uranium aux États-Unis, ils mélangent l'uranium du Canada et l'uranium des États-Unis, l'uranium du Kazakhstan, l'uranium d'Australie, ils se mélangent. Donc, comment est-ce qu'ils vont savoir, que l'uranium de Saskatchewan n'arrive pas à être dans un armement, soit nucléaire, et aussi il y a toujours la question des armements avec l'uranium « depleted ». Depleted uranium. C'est une autre question importante.

LA COMMISSAIRE :

L'uranium appauvri.

1155

LE PRÉSIDENT :

L'uranium appauvri, oui.

1160

M. RAMSAY HART :

Appauvri. C'est ça. Donc, il y a un contrôle, mais c'est un contrôle de comptabilité. Et peut-être, pour quelques personnes, peut-être pour vous, comme commissaires, ça vous satisfait.

1165

LE PRÉSIDENT :

Au fond, c'est comme l'électricité.

1170

M. RAMSAY HART :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1175

Dans un pays, il peut y avoir une centrale thermique puis des sources propres, mais on ne peut jamais savoir laquelle arrive dans notre lumière. C'est ça que vous nous expliquez.

M. RAMSAY HART :

1180

C'est une très bonne analogie.

LE PRÉSIDENT :

1185

D'accord, je comprends. Est-ce que mes collègues ont d'autres questions? Oui, Michèle?

LA COMMISSAIRE :

1190

Je vais faire un peu l'avocat du diable, dans le sens, je vais y aller par un paradoxe. On est amené, comme commission, dans d'autres types de projets, à des situations où c'est la population elle-même qui choisit un type de risque ou un type d'industrie ou un type de projet. On peut parler aussi dans des communautés autochtones, celle du Labrador et celle du Nunavut qui ont considéré cette avenue-là parce que c'était une des avenues de développement économique pour

leur collectivité. Comment un organisme comme le vôtre se positionne par rapport au fait que des gens le souhaitent? Comment vous vivez ça? Comment on gère l'acceptabilité positive à un projet?

1195

M. RAMSAY HART :

Bien, comme organisme, nous ne faisons pas de décision et s'il y a un processus transparent, un processus avec de bonnes informations et une population fait une décision. Ce n'est pas à nous de dire que la décision est mal faite, s'il y a les bonnes conditions pour faire la décision.

1200

LA COMMISSAIRE :

C'était ma deuxième question. Est-ce que ce sont des projets que vous avez eu à suivre? Est-ce que vous avez accompagné ces deux communautés autochtones? Parce que vous avez dit avoir été impliqué un peu dans le projet Matoush, donc vous ou de vos collègues ont-ils été appelés à travailler avec les communautés du nord, du Labrador et des Territoires du Nord-Ouest?

1205

1210

M. RAMSAY HART :

Pas vraiment. Comme il n'y a pas de projet avancé, il n'y a pas vraiment une fenêtre, il n'y a pas un processus où nous pouvons nous impliquer. Si jamais il arrive qu'il y a un projet d'exploration avancé, un projet de mine, on va absolument nous impliquer comme nous avons fait à Mistissini où nous sommes allés, à Mistissini, exprimer notre préoccupation sur la filière uranifère. On n'a pas dit aux Cris : vous devrez décider oui ou non. On a exprimé nos préoccupations en disant que c'est à vous de décider.

1215

En fait, les Cris ont gardé MiningWatch à une bonne distance pendant tout le processus, parce qu'ils nous voyaient comme un organisme avec une position, et c'est vrai, nous avons une position. On a partagé un peu d'information, mais nous avons gardé une très bonne distance et ils ont fait leur propre décision. Et c'est comme ça qu'on va s'impliquer dans les projets, soit au Labrador soit en Ontario ou les autres régions.

1220

1225

LA COMMISSAIRE :

Vous n'êtes jamais invité à faire de l'éducation ou...? Parce que vous dites « si le processus est transparent, si les gens ont l'information exacte », dans votre cas, vous n'êtes jamais invité à aider les gens à se faire... à avoir de l'information additionnelle?

1230

M. RAMSAY HART :

Ah, oui, oui.

1235

LA COMMISSAIRE :

Oui? Mais pas dans les deux cas du Labrador et du Nunavut, ça n'a pas été le cas?

1240

M. RAMSAY HART :

À Nunavut, oui. MiningWatch était invitée à participer dans la consultation de l'uranium du Nunavut, on a fait des présentations à Cambridge Bay, à Iqaluit, aussi on a été invité à participer dans l'évaluation environnementale du projet Kiggavik.

1245

LA COMMISSAIRE :

La deuxième question : comme commission, on est appelé à lire énormément de choses, on se prépare, on travaille très fort depuis des mois. J'ai lu, dans un article qui était français, je crois, des ingénieurs de France, je ne me souviens pas, on disait qu'on pouvait, on pouvait arriver à faire la traçabilité fine de chaque type de gisement d'uranium comme une signature, c'est hautement chimique, je ne suis pas experte dans le domaine et on annonçait ça comme une façon de pouvoir donner une garantie qu'on serait capable de suivre chaque gisement à la trace, puis donc d'être capable de dire : bon, ton uranium de Matoush, il va là, puis celui d'un tel, il va là. Je ne sais pas si c'est plausible, je ne suis pas assez experte là-dedans, mais advenant le cas où cela serait possible, est-ce qu'à ce moment-là, si ce n'était que pour des usages civils, un organisme comme le vôtre pourrait considérer que ça peut être faisable?

1250

1255

M. RAMSAY HART :

Ça réduit nos préoccupations. Théoriquement, ça enlève la préoccupation des questions des armements nucléaires, mais on n'a pas encore trouvé les réponses aux déchets des centrales nucléaires.

1260

LA COMMISSAIRE :

Je ne voulais pas vous piéger, c'était simplement pour vous dire qu'on peut aller dans ces avenues-là aussi, mais ça clarifie votre position.

1265

1270

M. RAMSAY HART :

1275 Oui, ça serait intéressant d'en savoir plus sur le fait, mais c'est... dans l'industrie minière, on écoute souvent des possibilités potentielles de n'importe quoi du côté du contrôle environnemental, contrôle des aspects comme tels, suivre un gisement d'une mine jusqu'à la centrale ou... mais souvent, ça reste dans la théorie.

LE PRÉSIDENT :

1280 Joseph, avez-vous d'autres questions? Michèle, ça va? Et bien, Monsieur Hart, il me reste à vous remercier.

M. RAMSAY HART :

1285 À vous.

LE PRÉSIDENT :

1290 Et de vous féliciter de votre français, vraiment j'aimerais parler aussi bien anglais.

M. RAMSAY HART :

1295 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1300 Pierre nous donne une information essentielle sur la partie de hockey. Qu'est-ce que c'est? 1 à 0 Rangers après la première. Bon, alors voilà. Je ne ferai pas de commentaire, mon devoir de réserve m'en empêche, mais bon, je vais me retenir à deux mains.

LOUIS-MARIE POISSANT

1305 **LE PRÉSIDENT :**

1310 Alors donc, j'appellerais le prochain intervenant, monsieur Louis-Marie Poissant. Bonsoir, Monsieur Poissant.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1315 Bonsoir. D'abord, merci beaucoup, Monsieur Francoeur, Monsieur Zayed d'avoir accepté – vous, c'est parce que je ne vous connais pas, mais je connais monsieur Francoeur, je connais monsieur Zayed et je suis tellement content qu'ils aient accepté. Quand j'ai vu leur nom, j'ai dit : oh! C'est bien parti.

1320 Bon, je travaille en santé publique, en santé environnementale depuis 1995 à peu près, quelques années en Abitibi, puis depuis l'an 2000 en Outaouais. Alors, je m'en viens surtout vous donner des petites précisions sur tout ce que vous avez entendu derrière depuis tantôt sur l'Outaouais, l'uranium, le radon, puis peut-être quelques interrogations à la fin.

1325 Bon, commençons par Kitigan Zibi, O.K. En fait, il faut commencer quand la norme sur l'uranium dans l'eau, qui n'est pas du tout une norme radioactive, c'est une norme pour les reins, ça n'a rien à voir avec la radioactivité, est passée de cent à vingt milligrammes par litre (100 à 20 mg/l), on s'est ramassé avec beaucoup de puits qui dépassaient le vingt milligrammes par litre (20 mg/l). Santé Canada gérait l'eau de Kitigan Zibi, qui avait au-dessus de vingt milligrammes par litre (20 mg/l), ils ont donc installer – excusez, je ne savais pas que j'allais venir ce soir, alors tout
1330 ça, c'est de mémoire, je le dis comme je m'en souviens, O.K.? Ils ont donc installé un système d'osmose inversée pour enlever l'uranium, ça a très bien fonctionné, mais ça enlevait aussi le radium. Et donc, au bout de quelques mois, l'osmose inversée s'est remplie en radium, devenant un matériel dangereux dont on ne savait comment en disposer. C'était impossible d'en disposer au Québec. Santé Canada a eu des méchants problèmes, ils ont décidé de donner de l'eau en
1335 bouteille à la Communauté autochtone.

LE PRÉSIDENT :

Ça remonte à quand, ça?

1340

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1345 À peu près l'an 2000, au pif. Peut-être 98-2002, dans ces coins-là. Et il est arrivé une couple d'affaires là. Depuis ce temps-là, il y a une partie de la réserve qui est fournie en eau potable par la Ville de Maniwaki, qui prend son eau de la rivière Gatineau, pas d'uranium, puis une autre partie qui ont encore des puits, donc qui reçoivent de l'eau en bouteille; il y a trois ans c'était comme ça. Ce n'est peut-être plus comme ça. Alors, vous voyez, c'est assez compliqué, la chose. C'est à cause du radium. Puis je vais peut-être y revenir, parce que c'était un peu un problème, le radium. O.K., première affaire.

1350

Quand on a su ça, nous, en Santé publique, on s'est dit : bien, s'il y en a à Kitigan Zibi, il y en a peut-être autour. Là, j'ai recommencé à regarder autour, puis avec les quelques informations

1355 qu'on avait du ministère des Ressources naturelles, on s'est rendu compte que oui; pas à Maniwaki même, mais dans les puits autour, on voyait des secteurs où il y avait des puits contenant plus que vingt milligrammes par litre (20 mg/l) d'uranium.

1360 Alors, on a fait une recherche, je pense, on a fait peut-être comme deux cents (200) puits pendant l'été, à différents endroits où on pensait qu'il y avait de l'uranium puis différents endroits où on était à peu près sûr qu'il n'y aurait pas d'uranium, parce qu'on cherchait des formations géologiques qui auraient pu être associées à l'uranium. Malheureusement, on n'a pas trouvé de formation géologique où on pouvait dire : c'est plutôt là, sur cette formation géologique là qu'il y a de l'uranium et c'est plutôt là qu'il n'y en a pas.

1365 La seule chose qu'un géologue du ministère de l'Environnement a trouvée, ça vaut ce que ça vaut, c'est que c'est deux kilomètres (2 km) en aval glacière, d'où il y avait des roches d'uranium, comme si les glaciers avaient traîné, sur deux kilomètres (2 km), du sable.

1370 C'est la seule chose, mais on ne l'a pas dit à la population, parce qu'on aurait voulu leur dire : vous, vous, vous, vous n'êtes plus à risque. Ça fait que finalement, on a dit à la population : partout autour de Maniwaki, faites analyser pour l'uranium, parce que vous êtes tous à risque, on ne le sait pas. Ça, c'est la deuxième affaire.

1375 À peu près dans les mêmes années, à Chelsea, ici, il y a eu l'Université d'Ottawa et la Municipalité de Chelsea ont parti quelque chose qui s'appelait H2O Chelsea. Il faut comprendre qu'à Chelsea, c'est essentiellement des puits artésiens, à quatre-vingts pour cent (80 %) minimum, dans le roc et dans le roc de granit qui contient de l'uranium. Alors, c'est l'Université d'Ottawa qui a fait la recherche, qui a publié la recherche, je ne me souviens pas du pourcentage, autour de soixante pour cent (60 %) des puits analysés contenaient de l'uranium. Voilà. Ce n'est quand même pas négligeable.

1380 Alors, là, ils ont fait toutes sortes de démarches. Ils en arrivent un petit peu au même problème, parce que si on met un système d'osmose inversée, on va se ramasser encore à concentrer le radium. Ça fait que ce n'est pas la meilleure manière, l'osmose inversée, dans le cas de l'uranium. Il y a d'autres techniques, pour une maison; pour une municipalité, ça ne marche pas, mais pour une maison. J'ai oublié de dire qu'à Chelsea, il n'y a pas de réseau municipal, ce sont tous des puits. Peut-être que dans un an ou deux, ça va changer, mais pour le moment c'est comme ça. Voilà.

1390 Ensuite de ça, une autre chose pour l'uranium qui devrait vous intéresser pas mal; vers 2006-2007, à peu près, est venue une compagnie pour faire de l'exploration dans l'Outaouais, à deux endroits en particulier : à La Pêche, qui est juste au nord d'ici, qui contient Sainte-Cécile-de-

1395 Masham et tout ça, et un autre endroit, Fort-Coulonge, plus dans l'ouest, plus dans le Pontiac. Et là, ce que je veux vous faire remarquer, c'est la différence d'acceptabilité sociale; c'était extraordinairement patent.

1400 À La Pêche, c'était non sur toute la ligne, je n'ai pas entendu une seule personne dire : « Peut-être ». C'était non, le maire disait : « Non, c'est hors de question. » C'est là qu'ils se sont battus, c'est là que ça a commencé à se battre pour que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ou la *Loi sur les compétences municipales* puisse interdire, sur leur territoire, l'exploration. Bon, il faut dire que La Pêche c'est des lacs, beaucoup de villégiature... bon, c'est ça.

1405 À Fort-Coulonge, la situation était très différente; d'abord, là où on projetait, c'est marqué là-bas, 31 K 02. Si vous allez voir sur une carte, c'est au milieu de nulle part, c'est dépôt Davidson, c'est vraiment au milieu de nulle part. C'est loin, Fort-Coulonge, premièrement.

1410 Deuxièmement, les papetières venaient de fermer, donc le taux de chômage, quarante pour cent (40 %), cinquante pour cent (50 %) dans le coin. Je suis allé à la rencontre, d'abord à titre d'observateur, mais j'ai fini par intervenir dans la soirée qui se déroulait, ceci dit, totalement en anglais parce qu'il n'y a à peu près personne qui parle français. Si vous allez dans ce coin-à, il va falloir que vous parliez anglais. Et là, c'était beaucoup plus nuancé. Au début de la soirée, les gens étaient contre, mais à mesure qu'ils comprenaient ce que c'était, l'exploration, ta-ta-ta-ta, et que chacun pouvait recevoir de l'argent de celui qui veut faire de l'exploration, j'ai eu l'impression qu'il y avait beaucoup plus de personnes... à la fin de la soirée, ça donnait vraiment l'impression que
1415 beaucoup de personnes qui avaient des terres accepteraient de gré à gré avec la compagnie.

1420 Donc ça, c'est pour vous faire voir la différence d'acceptabilité sociale pour la même affaire, O.K.? Donc, ça veut dire qu'à travers le Québec, ça risque un peu d'être la même chose, O.K.? Si vous allez au nord de Ferme-Neuve, ça ne sera pas la même chose non plus. Voilà. Un, deux, trois, quatre...

1425 Ah oui, tantôt quand monsieur Bhérer a parlé, j'ai eu l'impression qu'il y a eu un malentendu. Il faut bien distinguer les déchets d'uranium, de la production de mines d'uranium, des déchets des centrales nucléaires. Et puis là, j'ai l'impression que vous parliez des deux, mais de deux manières différentes. C'est évident, deux dossiers complètement différents : les déchets des mines d'uranium c'est une chose, les déchets des sous-produits des centrales nucléaires, c'est une tout autre chose. Ça fait que quand on dit le mot déchet, il faudrait s'assurer qu'on parle de la bonne chose. O.K.?

1430 Bon, il me reste deux points. L'Uranium, ce n'est pas une substance comme les autres, ce n'est pas une substance chimique comme les autres, c'est essentiellement pour son potentiel d'énergie. Ce n'est pas comme le lithium, niobium, terres rares, tout ça, c'est pour son potentiel

1435 d'énergie. Et je pense que vous devriez faire le lien avec la consultation de l'année dernière sur
l'avenir énergétique du Québec, quelque chose... je pense qu'ils n'ont même pas parlé d'uranium,
eux autres. Je ne suis pas sûr, mais en tout cas, j'avais participé, je ne suis pas sûr – parce que
c'est ça que le monde, c'est ça qui intéresse, c'est la seule affaire pour laquelle les gens sont
intéressés à l'uranium, c'est pour son potentiel énergétique. Donc, c'est de l'énergie potentielle
qu'on peut exporter facilement, un peu comme le pétrole, c'est de l'énergie potentielle qu'on peut
exporter facilement.

1440 Enfin, je pense que c'est le dernier qui en a parlé ou l'autre avant – ça, j'avoue que ça me
préoccupe beaucoup –, la fermeture et la restauration minière. Avant d'être ici, j'étais en Abitibi; les
dépôts miniers acides, les mines abandonnées, c'est l'enfer. C'est tellement facile, dans notre
système, qu'une compagnie ou bien fasse faillite ou bien transfère ses actifs à une compagnie qui
1445 va faire faillite, comment s'assurer, comment s'assurer que la restauration va vraiment être faite et
de la bonne manière? C'est beau quand on le regarde à l'écran, mais comment s'assurer? Est-ce
que c'est réaliste de demander un dépôt d'argent extrêmement élevé? Parce que ça va coûter
plusieurs millions. Je ne le sais pas, je n'ai pas la réponse, mais je ne suis pas tellement satisfait
de voir ce que j'ai vu, puis je sais que dans les mines, partout dans le monde, d'habitude c'est ça le
1450 problème. Une fois l'exploitation faite, on la laisse puis ça disparaît, la compagnie fait faillite.

Voilà. Ce que je pouvais dire pour la Santé publique, c'est comme ça, pas mal. Pour moi,
c'est d'autre chose.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie et je demanderais à mes collègues de passer aux questions, s'ils en ont?

1460 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. En fait, j'aimerais vous relancer un peu sur l'acceptabilité sociale pour comprendre un
peu le sens de votre exemple que vous avez utilisé, à l'effet qu'une région peut accepter
l'exploration ou l'exploitation d'une mine d'uranium et qu'une autre région n'accepterait pas. Est-ce
que ceci voudrait dire, selon vous, que la décision ou l'acceptation de l'établissement d'une mine
1465 pourrait être différente d'une région à l'autre au Québec? Est-ce que c'est ça que ça veut dire?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1470 C'est ce que je pense et je pense que la Santé publique du Québec dirait ce que je suis en
train de dire, c'est-à-dire...

LE COMMISSAIRE :

1475 C'est-à-dire?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1480 Oui, je continue. Je crois beaucoup au principe de subsidiarité; c'est-à-dire que ce qui est bon d'un point de vue de la santé d'une population, incluant les aspects économiques, n'est-ce pas, pour une communauté, appelons ça comme ça, donnée, peut être valable pour cette communauté-là, ne sera pas valable pour la communauté qui est là. Va permettre à cette communauté-là peut-être de s'épanouir de toutes sortes de manières, arrangez ça comme vous voulez – et c'est vrai pour la forêt, c'est vrai pour d'autres domaines, O.K.? – et pour celle-là, ça va être les crises, ça va être l'enfer. Et vous devez comprendre aussi qu'il y a une autre échelle, c'est 1485 qu'on peut dire aussi : ce n'est pas à la communauté de décider, c'est plutôt au Québec dans son ensemble à décider.

1490 Moi, je pense, quand on regarde les dossiers du BAPE, j'en ai quand même vécu pas mal, on regarde qu'est-ce qui se passe dans la communauté aussi, O.K.? Il y a des dossiers qui passent comme une lettre à la poste dans un certain milieu, puis qui font grimper dans les rideaux dans un autre milieu, puis c'est quasiment la même chose.

LE COMMISSAIRE :

1495 Et qu'est-ce que vous feriez dans une situation où deux MRC, je prends un exemple tout à fait hypothétique, deux MRC voisines, une refuse et l'autre accepte et il n'y a que quelques kilomètres, finalement, qui séparent une ville d'une autre. Alors, une mine s'installe à peu près, mettons, à dix - quinze kilomètres (10-15 km) d'une autre MRC, est-ce qu'on devrait l'accepter 1500 quand même sous le principe de subsidiarité, c'est-à-dire que finalement c'est à la MRC, c'est à la localité de décider? Ou comment vous voyez ça?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1505 Je pense que c'est à la MRC de décider, sauf le cas où on pourrait montrer que la décision de la MRC n'est pas représentative de celle de la population, mettons. Suite à un sondage, on verrait que ça ne correspond pas à ce que la MRC fait. Mais ça, j'imagine très mal ça. Mais l'exemple que je vous donne, c'est exactement ça, c'est deux MRC côte à côte, celle de Pontiac, celle Des Collines. Si jamais ça marchait dans le Pontiac, je suis à peu près certain que ça va faire 1510 une levée de boucliers tellement forte dans Les Collines-de-l'Outaouais, qu'en principe, ça va être extraordinairement explosif pendant des années.

1515 Donc, oui, je pense que chaque MRC doit avoir la latitude pour dire oui ou non au projet. Cinq mille tonnes (5 000 t) là, cinq mille tonnes (5 000 t) là, le même projet, deux affaires : il y en a un qui n'en veut pas, il y en a un qui en veut, oui. C'est compliqué?

LE PRÉSIDENT :

1520 Non, non, non, non, je vous suis très bien. Parce qu'au fond, la logique que vous développez, c'est que s'il y a des nuisances, s'il y a des problèmes, c'est les gens qui vont les vivre et vous dites, il faut qu'ils aient leur mot à dire; au plan régional, notamment.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1525 Tout le monde balance les avantages, les inconvénients.

LE PRÉSIDENT :

1530 Oui. Mais si développer un projet a des impacts, disons, sur un élément important du patrimoine; le patrimoine est quand même commun. On est propriétaire, vous êtes propriétaire des rivières au Lac-Saint-Jean comme je suis propriétaire du fleuve, on l'est tous, notre patrimoine est commun. Est-ce que vous faites une différence entre le droit pour une MRC de dire, comment dire, je veux avoir la capacité de me prononcer sur le niveau de nuisances ou de problèmes ou de risques que je vais absorber et celui de dire : si on parle de pièces du patrimoine à sacrifier, là, 1535 c'est un enjeu qui déborde la MRC. Elle n'est pas propriétaire des ressources naturelles de son milieu. Comment vous voyez ça? C'est deux choses différentes

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1540 Oui, tout à fait. Je vais essayer de m'expliquer plus clairement.

LE PRÉSIDENT :

1545 Oui, je veux avoir votre point de vue, là-dessus.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1550 Les MRC devraient avoir le droit de refuser, mais si elles l'acceptent, si la MRC l'accepte, ça ne veut pas dire que ce projet doit se faire. Ce n'est pas parce que, pour reprendre mon exemple, ce n'est pas parce que la MRC de Pontiac accepterait que ça se fasse que le gouvernement du Québec devrait l'accepter – très important. Parce qu'il y a des rivières merveilleuses dans le Pontiac; si ça massacre la rivière Picanoc ou la rivière Noire, c'est au

1555 Québec de le voir, parce que c'est notre rivière. Donc, la MRC a la préséance pour dire non, mais si elle dit oui, ça ne veut pas dire que ça doit être un oui. Est-ce que je suis plus clair?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Vous faites une différence entre ce qui est nuisance et ce qui est le patrimoine commun.

1560 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Oui.

1565 **LE PRÉSIDENT :**

Le droit de se défendre contre les risques et les nuisances et, de l'autre côté, le patrimoine commun, vous dites : là, c'est un débat plus large.

1570 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Voilà. C'est pas mal ça.

LE PRÉSIDENT :

1575 Je traduis votre pensée fidèlement?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1580 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1585 D'accord, O.K. C'est ce que je voulais comprendre. Sur la question de l'acceptabilité, vous avez laissé entendre que ça peut, mettons, être une question d'argent, de pression économique. Mais est-ce que ça ne peut pas aussi être, est-ce qu'il n'y a pas d'autres facteurs qui peuvent jouer, comme par exemple, je ne sais pas, moi, il y a des promoteurs qui peuvent mieux informer la population, mieux développer leur projet avec la population et que ça peut modifier l'acceptabilité sociale? Est-ce qu'il y a juste la question d'argent?

1590

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1595 Non. Non, non.

LE PRÉSIDENT :

1600 Ah, O.K. D'accord.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1605 Je vous donne un exemple : il y a à peu près un an ou un an et demi, les journaux locaux, enfin Le Droit, tout ça, ont dit que dans la Ville de Hull, quelqu'un avait demandé un claim. Alors, ça a sorti dans les journaux, tout le monde se demandait c'était où le claim, c'était en pleine ville. Ça fait que c'est fou, c'était fou! Mais là, ça a sorti parce que ça n'avait pas de bon sens. Ils ont un claim, quelqu'un a un claim sur l'île de Hull ou dans la ville. Mais là, ça n'a pas de bon sens.

LE PRÉSIDENT :

1610 O.K. Les filtres, ça m'a intrigué beaucoup, votre histoire sur les filtres d'osmose inversée; qu'est-ce que les gens ont fait avec le radium qu'il y avait là-dedans?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1615 Ah, je ne le sais pas, il faut demander à Santé Canada. Ils ont sûrement été très mal pris, mais ils n'ont plus du tout remis d'osmose inversée. Ils ont enlevé l'osmose inversée, je ne le sais pas qu'est-ce qu'ils en ont fait, il faut leur demander.

LE PRÉSIDENT :

1620 Est-ce qu'ils ont trouvé une autre méthode pour que les gens absorbent moins d'uranium?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1625 Non, non. On leur donne de l'eau en bouteille depuis cette époque-là.

LE PRÉSIDENT :

1630 Ah, O.K.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1635 On leur fournit l'eau en bouteille depuis très longtemps, depuis des années en tout cas.

LE PRÉSIDENT :

1640 Ah, je comprends. À une grosse partie de la population?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1645 Je ne le sais pas, je ne pourrais pas vous dire. Toute celle qui n'est pas desservie par la Municipalité de Maniwaki, mais je n'ai pas idée des proportions. Ça pourrait être intéressant à voir, là.

LE PRÉSIDENT :

1650 Et vous disiez que dans la région de Maniwaki, on a dit aux gens : faites analyser vos puits. Ça coûte cher analyser un puits?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1655 Pour l'uranium? Cent dollars (100 \$) à peu près.

LE PRÉSIDENT :

Une centaine de dollars.

1660 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Oui. Puis on avait fait aussi...

LE PRÉSIDENT :

1665 Est-ce qu'il y avait une aide gouvernementale pour ça?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1670 Non.

LE PRÉSIDENT :

1675 Non? Chacun se débrouillait.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1680 Les puits sont de juridiction privée au Québec, donc c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1685 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

1690 On avait aussi fait, on avait suivi quelques puits pour voir s'il y avait une variation dans le temps, on a fait des études ailleurs aux États-Unis. Finalement, il y a très peu de variation dans le temps. Ça fait que donc, on n'a pas dit : faites-les analyser à tous des deux ans. Non, non. Une fois, ça a donné une bonne idée.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1695

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1700 Je dois quand même préciser que là où il y en avait, il y en avait un peu au-dessus de vingt (20), bien en bas du cent (100) qui était l'ancienne norme. La moyenne était autour de vingt-cinq (25). Ça fait que là, tu dis : bien là, entre vingt (20) et trente (30), O.K. Puis quand on sait que le vingt (20), c'est seulement parce qu'on commence à avoir une réaction du tube neural sur un rein... bien là, O.K., faites-le analyser, mais ce n'est pas un drame, ce n'est vraiment pas un problème, là.

LE PRÉSIDENT :

1705

D'accord. Alors, une petite dernière pour moi. Vous avez parlé des problèmes de fermeture et de restauration. Vous avez dit : c'est l'enfer!

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1710

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1715 D'après votre expérience dans les régions plus nordiques, d'après ce que j'ai compris. Vous semblez dire que les garanties qu'on exige sont – je voudrais comprendre. Est-ce que c'est parce qu'elles ne sont pas suffisantes ou parce qu'elles ne durent pas assez longtemps ou parce qu'on n'applique pas les règles sur les garanties? Je n'ai pas compris.

1720 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Je ne suis pas le spécialiste de la question, mais je m'inquiète. Le peu que je connais...

LE PRÉSIDENT :

1725 Et qu'est-ce que vous avez vu?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1730 Ah, bien là... Non, mais ça, c'est de l'histoire ancienne. Les DMA, c'est de l'histoire ancienne, les sites abandonnés.

LE PRÉSIDENT :

1735 Ah, d'accord.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1740 Mais je crois comprendre, mais je ne suis pas sûr, que – je ne suis vraiment pas le spécialiste, je pose des interrogations et, je voudrais avoir des réponses – que c'est loin d'être sûr que l'entreprise qui décide d'investir dans une mine d'uranium, qui investit plusieurs millions, ne trouvera pas une manière légale de développer sans finir ce qu'il fait. On voit ça souvent dans les sablières. Les sablières, d'après la réglementation du Québec, doivent, une fois la sablière terminée, remettre ça en état. Mais en pratique, ils ne la terminent jamais, leur sablière. Ils ne la vident jamais, il reste toujours quelques camions pour être bien sûr de ne pas avoir à rénover. Il y a toutes sortes de tours de passe-passe. C'est ça que je ne connais pas, ce n'ai pas ma spécialité, mais c'est une grosse, grosse interrogation.

1745

LE PRÉSIDENT :

1750 Donc, un sujet à prospecter.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1755 Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1760 Pour le type de mineurs que nous sommes.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Prospecter, c'est ça.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

1770 D'accord, je comprends. O.K. Bon, bien écoutez, si mes collègues n'ont pas de question supplémentaire, il me reste à vous remercier, Monsieur Poissant, de votre contribution. Puis vous nous avez souligné, en tout cas, vous nous avez souligné des pistes, vous nous avez mis le pied sur des sentiers qu'il faudrait explorer.

BILL CLENNETT

1775 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appellerais un dernier intervenant qui est sur notre liste, monsieur Bill Clennett. Bonsoir!

1780 **MONSIEUR BILL CLENNETT :**

Bonsoir et bienvenue dans l'Outaouais.

1785 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Nous aussi, on vous dit bienvenue ici.

M. BILL CLENNETT :

1790 Oui, mais comme beaucoup de citoyennes et de citoyens, l'histoire de l'uranium amène des préoccupations. On a vu au Japon, à Fukushima, ce qui a pu arriver et j'ai suivi ça un peu et des

1795 fois, je lis encore que c'est loin d'être réglé, la situation là-bas. Il y a une information limitée qui sort du Japon, mais il y a encore des reportages comme quoi c'est préoccupant.

1800 Il n'y a pas si longtemps, on nous apprenait qu'il y avait des déchets nucléaires de la centrale de Chalk River qui devaient être transportés, et là, ça se faisait tout secrètement et il y avait une préoccupation sur, même, l'opportunité de transporter les déchets de la manière qu'on l'a fait. Moi, je n'ai aucune, vraiment, connaissance scientifique, il y a des gens qui sont intervenus avant moi avec des connaissances et des points de vue, je dirais, plus recherchés, mais après avoir vu l'introduction, la présentation, j'ai décidé d'intervenir pour peut-être poser un questionnement, peut-être une préoccupation, et c'est à deux niveaux et c'est un peu juste ça, mon intervention.

1805 Le premier, si je vous ai bien compris, on disait que bien que le public peut s'exprimer sur l'usage qu'on en fait, avec l'uranium, nous avons un mandat qui est limité, et à l'intérieur de notre mandat, c'est peut-être plus la question de l'exploration et l'extraction, si je vous ai bien compris. Et j'avoue que j'ai trouvé ça un peu particulier, bien que vous n'êtes pas maître du mandat, je pense que ça vient du mandataire, mais je peux quand même exprimer une préoccupation par rapport à
1810 ça, parce qu'il me semble que de discuter de l'uranium et de faire abstraction de l'énergie nucléaire, de faire l'abstraction des déchets, de faire l'abstraction des armements nucléaires, bien, si ce n'était pas pour l'énergie et ce qu'on fait avec, on n'aurait même pas cette discussion. Alors, moi, ça me laisse un peu songeur.

1815 L'autre chose, et ça a été soulevé par la personne qui est intervenue de la part de MiningWatch avant moi, c'était le vidéo. Le vidéo qu'on nous a présenté dans le début d'un processus qui se veut une audience générique sur une question extrêmement controversée, qui a amené même, le questionnement controversé, a amené le gouvernement à faire ces audiences et là, on nous présente un vidéo et on se garde bien de dire : bien, ce n'est pas le BAPE qui est
1820 responsable de ça. Et j'ai senti qu'on voulait prendre une certaine distance avec quelque chose qui était pourtant présenté dès le début et qui, de mon point de vue, était un peu tendancieux.

1825 Et je donne un point de vue de non-expert, mais le bout, quand on a comparé le danger de la cigarette, pour les travailleurs miniers, versus les chances d'avoir un cancer, comme travailleur dans une mine – je donne ça juste à titre indicatif –, moi, j'avais un gros problème avec ça et je dirais que j'ai un gros problème d'introduire ces audiences-là avec un document de cette nature-là.

1830 Alors, moi, c'est mes deux préoccupations que je voulais amener et peut-être, il peut y avoir un lien entre les deux.

1835 Moi, j'ai quand même suivi diverses audiences du BAPE. Moi, mon passé m'a amené à
m'intéresser à l'environnement plus par rapport à la problématique de l'aménagement du territoire.
Et j'ai souvent constaté qu'on a analysé l'impact d'un projet et là, c'était des mesures d'atténuation
qui étaient analysées, puis j'avais parfois l'impression que l'audience visait à assurer qu'on avait
des bonnes mesures d'atténuation, puis c'était plutôt rare qu'on faisait un questionnement sur le
fond. Et d'avoir une audience où la discussion fait abstraction de l'usage de l'uranium qui est
1840 introduit par une vidéo qui, bon, je pense que c'est même dans le titre, c'était l'impact et les
mesures d'atténuation de ces impacts-là, c'est comme pour dire : bien, dans le fond, on peut tous
s'organiser avec, là... en tout cas. Je ressens un certain malaise, pas rapport à des personnes
devant moi, mais par rapport à des choses que peut-être vous n'avez pas choisies.

1845 Alors, en tout cas, c'était essentiellement le petit message que je voulais vous soumettre
aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

1850 Bien, je peux vous dire que non seulement votre message est bien reçu, mais peut-être va
nous fournir l'occasion de vous donner quelques précisions.

1855 Vous avez raison de dire que notre mandat porte sur l'exploration et l'exploitation,
précisément. Mais quand on dit qu'on ne veut pas, nous, faire l'évaluation de la filière du nucléaire,
ça ne veut pas dire qu'on ne veut pas en parler. Vous avez vu, parmi les gens qui vous ont
précédé, certains ont parlé des trous qu'ils anticipaient dans les procédures de contrôle quand on
exporte. Les gens, là-dessus, peuvent exprimer des, comment dire, des préoccupations morales,
éthiques ou même politiques; on peut faire un choix politique raisonnablement de dire : moi, je suis
pour, je suis contre ce type d'exportation, mais il n'en reste pas moins que notre mandat, ce n'est
pas d'évaluer ce qui se passe dans les autres pays, mais on peut y faire référence. On ne va
1860 empêcher personne, on l'a dit, on va accueillir, on va être très ouverts sur les préoccupations des
citoyens; et des préoccupations morales, éthiques, ça fait partie du dossier social.

1865 Et nous, dans notre mandat, je l'ai bien dit au début, l'environnement, tel qu'on le définit au
BAPE, tel que la *Loi sur le développement durable* l'entrevoit, ça comprend la totalité des
dimensions écologiques, sociales et l'éthique et les choix sociaux. Ça fait partie de ça. Alors, on ne
va pas les exclure, ces choix-là. On les respecte, on va les analyser pour ce qu'ils sont, on va en
tenir compte, mais on ne va pas faire, on ne va pas monter un dossier sur, je ne sais pas, moi,
l'utilisation de l'uranium dans les armes, sur les chantiers, les champs de bataille. Il y a, paraît-il,
des minutions maintenant faites avec de l'uranium appauvri. On ne va pas monter un dossier sur
1870 l'énergie atomique et sa place au Canada. On n'est pas là pour définir une politique énergétique,
mais il peut y avoir des gens qui disent : on est contre ce type de production d'énergie, et ça, c'est
une préoccupation éthique, sociale ou politique dont on va tenir compte.

Alors, il faut faire la différence entre ce qui est le dossier qu'on va évaluer et les considérations que nous allons accepter et introduire dans notre dossier. Ces considérations font partie de notre dossier.

1875

M. BILL CLENNETT :

Merci.

1880

LE PRÉSIDENT :

Bon. Et deuxièmement, sur la question de la vidéo.

1885

On s'est rendu compte, vous savez, c'est un choix qu'on a fait de... c'est-à-dire on n'a pas eu le choix que de rendre public, le document préparé par le groupe DIVEX. C'était dans le mandat du ministre. Le 16 avril, vous rendez ce document public en versions anglaise et française et le BAPE, à ce moment-là, exécute cette commande du ministre, ça fait partie de son mandat d'exécuter ça.

1890

Dans les différentes commissions du BAPE, il y a des bases documentaires qui vont varier d'une fois à l'autre; des fois c'est très mince, des fois c'est plus volumineux. Quand c'est des projets, bien, vous avez les grosses études d'impact. Dans le cas des génériques, c'est un problème qui est particulier. Alors, cette fois-ci, c'est le document que le gouvernement a choisi d'utiliser pour, si vous me permettez la comparaison avec la partie de hockey – je ne sais pas où on en est rendu –, mais il a fait la mise au jeu avec ce document. Nous, on s'est dit : la plupart des gens, quand l'audience va commencer, n'auront pas lu le document. Est-ce que vous l'avez lu, le document de cent quarante-cinq (145)...?

1895

M. BILL CLENNETT :

1900

Non.

LE PRÉSIDENT :

1905

Bon, voilà. Alors, au moins maintenant, vous avez une idée de ce document, parce que la compagnie DIVEX, en produisant ce résumé, qui est assez fidèle au document, vous permet de le commenter. Et peut-être que maintenant, peut-être que ça suscitera chez vous des commentaires qui vont vous amener à fouiller davantage, à regarder le document et éventuellement peut-être nous faire un mémoire en nous donnant vos commentaires là-dessus. Ça a une part d'outil d'animation. Vous comprenez? Et ça provoque des réactions, elles sont légitimes, nous en prenons note, mais nous n'avons pas de maîtrise sur le contenu de ce document.

1910

LA COMMISSAIRE :

1915 Un simple complément. Ce n'est pas une question qu'on se distancie du document à sa face ou pour son contenu, ce qu'on voulait faire comprendre, c'est que le BAPE est un organisme indépendant, on ne produit pas le document comme dans le cas d'un projet classique où il y a un promoteur, mais ce n'est jamais le BAPE qui produit les documents du promoteur; le promoteur arrive avec ses documents.

1920 Dans ce cas-là, il n'y a pas de promoteur, ça prenait quelque chose pour mettre la table et ce sont les ministères qui ont décidé de la façon de mettre la table. Et nous, on n'a pas de jugement à porter là-dessus, mais on doit garder une distance. C'est ça qu'on voulait dire. C'est qu'on n'a pas commenté le document avant qu'il soit rendu public, on n'a pas influencé les gens, on n'a pas cherché à ajouter ou compléter le document. C'est un document qui appartient au
1925 ministère et on le présente et puis le public en dispose.

Et dans la deuxième phase, c'est ce qui va être intéressant, c'est qu'on va avoir, comme commission, suite à l'ensemble des sujets que vous nous avez proposés, suggérés, on va trouver des gens qui vont compléter les aspects qui vous apparaîtraient à compléter ou à documenter et c'est ça. On commence avec une petite table, on a l'apéritif puis on va se rendre au moins jusqu'au digestif ou, en tout cas, au dessert. Ça fait que c'est dans ce sens-là.
1930

LE PRÉSIDENT :

1935 Et la distance que la commission garde vis-à-vis le document lui permettra de statuer sur les commentaires que les gens vont nous faire.

M. BILL CLENNETT :

1940 Moi, je n'avais jamais eu l'occasion d'assister à une audience générique, ce n'est pas quelque chose qui arrive souvent bien que c'est quelque chose qui est le très bienvenu pour faire des choix de société. Alors, d'habitude, il y a un document d'un promoteur avec lequel on peut ou ne pas être en accord, mais dans ce cas-ci, j'ai bien compris que c'était un choix politique, pas votre choix, mais un choix du ministère de rendre ce document public et c'est quelque chose sur lequel vous n'aviez pas de contrôle.
1945

LE PRÉSIDENT :

1950 C'est un choix du ministre. Dans la lettre mandat qu'il nous a envoyée et que j'ai lue au début.

M. BILL CLENNETT :

Oui, ça je l'ai vu.

1955

LE PRÉSIDENT :

Il nous demandait précisément de rendre ce document public, le 16 avril.

1960

M. BILL CLENNETT :

Ce que j'avais bien compris, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1965

Alors, est-ce que ça répond à vos questions?

M. BILL CLENNETT :

1970

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, je vous remercie.

1975

M. BILL CLENNETT :

Merci.

1980

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, il nous reste deux personnes à accueillir. Ce que je vous proposerais, vu que le temps file, c'est qu'on prenne une courte pause de huit, dix minutes, le temps de vous désaltérer, et on reprend pour la dernière phase. Et le score? 1 à 1, bon. Voilà! Voyez-vous, si on continue, on aura tout le reste de la partie. Alors, à tout à l'heure.

1985

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

1990

**REPRISE DE L'AUDIENCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
ROBERT BURTCHELL**

1995

LE PRÉSIDENT :

On remet ça. Et c'est toujours 1 à 1? Bon. Alors, la situation demeure stable dans la salle. Alors, j'appellerais monsieur Robert Burtchill, j'ai peur de mal prononcer votre nom.

2000

Mr. ROBERT BURTCHELL :

C'est beau.

2005

LE PRÉSIDENT :

Excellent, merci. Alors bonsoir, Monsieur.

2010

Mr. ROBERT BURTCHELL :

Si vous permettez, Monsieur, je vais parler en anglais.

LE PRÉSIDENT :

2015

Oui.

Mr. ROBERT BURTCHELL :

Je suis plus confortable et... probably more easily understood too.

2020

LE PRÉSIDENT :

À votre choix, sans problème.

2025

Mr. ROBERT BURTCHELL :

Thank you. I am here as a representative of the Property Owners Association of Lac Lacaille. Lac Lacaille is a very small lake close to Lac-des-Loups in La Pêche. It's a small lake recently begun to be in some form of development; it's very tranquil, very pristine area, but a very fragile environment.

2030

2035 A few years ago, there was a similar sudden talk about uranium mining and there was a Vancouver company that was making some claims in the area, so we became a little concerned about this and we began to do research and we found, as we suspected, the Vancouver company had -- was essentially a paper company. It had next to no assets; it had very few qualities, but was very good at optimistic propaganda and misinformation, so that it would get people to put money into their company.

2040 We also then looked at the records of geological studies in the area and there had been some, including by Esso company -- and those results are freely available in the ministry, the appropriate ministry -- the results of all of those were very discouraging for any idea of mining. The uranium contents were extremely low, far lower than any -- would give any economic rationale, but also, perhaps as important, the uranium was held in a form that could not easily or even possibly be refined by the refineries in operation in Canada and United States.

2045 So our concern frankly is not the consequence of uranium mining on our area; we just don't think it will ever happen from all the evidence we have. But we are very concerned about the consequences of the activities of people who hold mineral claims. It is very easy, I'm sure you know, to get a mineral claim in Quebec. Anyone can apply and for twenty-five dollars (\$25.00) you can have the rights to the mineral claim for two years. So the Government of Quebec earns twelve dollars and fifty cents (\$12.50) a year from a mineral claimant.

2050 If that claimant wishes to hold on to that claim after the end of two years, they will have to prove that they have invested two thousand dollars (\$2,000.00) in that property over those two years. So therefore, the benefit to, let's say, the community broadly speaking, is a thousand dollars (\$1,000.00) a year.

2060 Now, I am quite sure that we, on a tiny lake in Quebec, contribute far more in taxes revenue to the Government of Quebec and certainly far more to the local community. All of our construction, road building, landscaping, snow removal, all of those things are locally hired; we provision as much as we can from local stores, we try to serve the community and try to be good citizens in that community.

2065 Our concern is that if someone establishes a claim for the minerals under your property and wants to invest two thousand dollars (\$2,000.00) in that property, there are various ways you can do that. The most expensive way is to hire a geologist to come and look at it. The cheapest way is to hire somebody with a chainsaw to go and clear what they call cut lines across the property. These are cleared lines a meter-wide gridded over the property, so that you end up with a very, very serious intrusion on the natural growth.

2070

2075

I can't emphasize too much the fragility of the environment where we are; it is a miracle that the trees stay standing. When you look at the amount of soil they are sitting in, it is almost beyond belief. And if you clear, make a little clearing, suddenly, you notice that wind damage can be quite extreme because the natural protection has been interfered with. If you have cut lines running across our property, it will savage the terrain. It will not just resolve in extensive silting into the lake, it will result in, I think, a catastrophic damage to the trees, to the forest.

2080

And of course, these people who do the cutting don't clear. They just pile things on the side and go away. So we now have a fire hazard. I hope you can understand that these are not idle fussy concerns of ours, they are very real and the consequences would not just be extreme, it would take years for recovery.

2085

Two years ago, we applied for the mineral rights for the four claim areas that pretty well cover the drainage basin into our lake. And we were told that these were not being issued, because there was very serious consideration being given by the responsible authorities to simply restricting absolutely mining from a number of areas in the province. Ours was included but there was also a number of others particularly where there was tourism activity and I believe where there were concerns about national historical properties.

2090

Then, there was a change of government and everything just went into a kind of limbo. There has now been another change of government but it's been too early to know whether any further consideration has been given. So we're taking every opportunity we can to talk to politicians, if we meet some; bureaucrats if we can find them; and Commissions from the Bureau to see, to ask them, to urge them, to plead with them to use every way they can to ask the authorities quickly and sympathetically to return to these considerations.

2095

Thank you.

2100

LE PRÉSIDENT :

I thank you very much and I think that... Je peux vous parler en français?

2105

Mr. ROBERT BURTCHILL :

Oui, Monsieur.

2110

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous comprenez? D'accord?

Mr. ROBERT BURTCHILL :

Please go ahead.

2115 **LE PRÉSIDENT :**

La question que je me pose à propos du problème que vous soulevez puis qui semble très concret, c'est le suivant : est-ce qu'il y a un mécanisme de compensation pour les dommages que cette activité peut créer?

2120

Mr. ROBERT BURTCHILL :

You can sue; it will cost you a lot money. But how do you compensate for a destroyed environment? We have a house that is – I don't know what it is worth, but it's not a cottage, it's a house. It's a year-round accommodation. Now, how do you recompense for the destruction of the context in which that house is? It's impossible. Certainly within my life time, it's impossible to see it redo itself.

2125

LA COMMISSAIRE :

Je vais vous poser la question en français. Est-ce que vous avez vu ce type de coupe de ligne, ce vous appelez « line cuts », « cut lines », est-ce que vous avez vu ça récemment ou c'est la façon ancienne de faire des claims? Parce qu'au Québec, maintenant, les claims se prennent sur carte, c'est-à-dire que la personne qui veut obtenir ce claim peut le faire sur papier et n'est pas nécessairement tenue de faire des lignes coupées. Je voulais savoir si c'est récent, cette activité de lignes coupées?

2130

2135

Mr. ROBERT BURTCHILL :

I hope I understood your question. Please correct me if I'm wrong, but if I understood, you're saying: do you have to be advised of when...

2140

LE PRÉSIDENT :

No, no. The question is: is it an old practice that happened in your environment many years ago or if it is something that has happened recently? Because, my colleague said that now, the prospectors can choose a claim just on a map. They don't have to make cut lines, you know, and she wants to know if you are referring to the old practice or something that happened recently.

2145

2150

Mr. ROBERT BURTCHILL :

2155 I'm sorry. Yes, you can make a claim just by looking at a map, but if you want to satisfy the necessity of investing two thousand dollars (\$2,000.00) one easy way is to have these cut lines made on the property. That's not new, it's simply a way of putting money into – so that you have satisfied the demand.

2160 The expensive way is to hire a geologist; they charge a lot of money for their time. I'm sorry, you understood?

LA COMMISSAIRE :

It's clear now.

2165 **Mr. ROBERT BURTCHILL :**

Thank you.

LA COMMISSAIRE :

2170 I understand that it is the only way -- it's one way to have the claims...

LE PRÉSIDENT :

2175 It's the cheap way.

LA COMMISSAIRE :

2180 ... instead to do something else.

Mr. ROBERT BURTCHILL :

Yes.

2185 **LA COMMISSAIRE :**

So the question could be: do you want that practice be changed?

2190

Mr. ROBERT BURTCHILL :

No.

2195 **LE COMMISSAIRE :**

No? No practice at all.

2200 **Mr. ROBERT BURTCHILL :**

We want no mining.

LA COMMISSAIRE :

2205 No mining. It is my second question. Ceci est une partie du problème, mais par rapport à la filière de l'exploration ou de l'exploitation de l'uranium, votre position personnelle, quelle est-elle?

Mr. ROBERT BURTCHILL :

2210 It is everywhere there is mining in Canada, there is this problem that the owners of the minerals have access to it through the surface and they can do you a lot of damage and no government is able to find a way around that.

LE PRÉSIDENT :

2215 Est-ce qu'ils doivent vous demander la permission pour entrer sur votre propriété?

Mr. ROBERT BURTCHILL :

2220 Ça dépend de la juridiction. I think in Quebec, the owner of the surface's right has to be informed 30 days or something. So what's that? If you move the cows from one pasture to another... or something, but it still, they can do what they want. They have to tell you, but -- So in order jurisdictions in Ontario, I don't know now, but a few years ago, there was no information, nothing. They could just move their bulldozers or whatever on to your land and that was it.

2225 **LE COMMISSAIRE :**

2230 I am going to ask the question in French and if you don't understand it, I will translate it. Est-ce que vous considérez que l'aménagement du territoire devrait tenir compte d'une zone tampon, d'une distance minimale entre des claims et des zones résidentielles?

Mr. ROBERT BURTCHILL :

I'm sorry, I think I'm going to have to ask you to translate.

2235 **LE COMMISSAIRE :**

Yes, sure. Do you think that we should require a minimal distance between a claim and the residential area?

2240 **Mr. ROBERT BURTCHILL :**

2245 I don't think... The most encouraging thing would be if the Government of Quebec continued to consider exempting certain areas from mining entirely. I don't think that there is any way if mining is going to be done, there is no way that you can protect the surface area. I don't think any government has found a way to do that. You can cushion it, you can make it softer by advanced notice or something like that, but obviously, the owner of the minerals has to get to them, and the only way to get to them is through the surface. So our answer is: in our area where there is simply no apparent economic rational for mining certainly uranium, it would be a good area to exempt from mining totally.

2250 **LE PRÉSIDENT :**

2255 Je vous remercie, parce que vous nous avez fait là découvrir un aspect que nous ne connaissions pas et je pense que c'est intéressant.

Mr. ROBERT BURTCHILL :

2260 Well, I must thank you twice; once for allowing to speak in English and secondly to thank you for doing this. I have long believed that many governments would have much less trouble if they'd simply talk to their citizens. Thank you for talking to us.

LE PRÉSIDENT :

2265 We thank you too.

2270 _____

MARTINE GAUTHIER

LE PRÉSIDENT :

2275 Alors, j'appellerai monsieur Martin Gauthier. Oh, madame Martine Gauthier. Toutes mes excuses, Madame.

Mme MARTINE GAUTHIER :

2280 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

2285 Je vais remettre mes lunettes.

Mme MARTINE GAUTHIER :

 Je pensais qu'on m'avait oubliée.

2290 **LE PRÉSIDENT :**

 Non, non, non.

Mme MARTINE GAUTHIER :

2295 Bien, en fait, ça va être bref parce que beaucoup de gens ont dit ce que je voulais dire.

2300 En fait, moi, je m'appelle Martine Gauthier, je suis biologiste à la Municipalité de Chelsea, donc je suis un peu en contact avec les citoyens et la problématique qu'on vit ici à Chelsea concernant le radon, l'uranium. Donc, je commencerai en disant que, aussi, selon ce que j'ai senti de la population, le programme H2O, comme monsieur Poissant le disait, a redémarré cette année. Donc, c'est moi qui coordonne le programme et j'ai ajouté cette année le test du radon dans l'eau. Donc, il n'était pas disponible avant.

2305 Les gens ici à Chelsea sont très concernés par ce problème-là. Donc, pour moi, qui suis en contact avec la population, c'est drôle que ça arrive en même temps que le nouveau projet H2O, donc là, moi, j'essaie de trouver une solution, dans le fond, pour les citoyens qui essaient de se débarrasser dans l'air, dans l'eau, tout ça, dans leur résidence, puis que là, on fasse une espèce de consultation sur le radon et sur l'uranium, sur l'exploitation, puis en fait, j'ai regardé la carte en

2310 arrière puis c'est quand même assez proche de Chelsea. Donc, c'est quand même quelque chose qui nous concerne.

2315 Ma question ou, en fait, mon inquiétude c'est moi qui essaie tant de me débarrasser du radon puis de l'uranium chez les propriétés des gens, comment l'arrivée, par exemple, d'une possible mine d'uranium dans la région pourrait affecter les niveaux d'uranium et de radionucléides dans l'environnement proche de Chelsea? Donc, c'est-à-dire qu'on peut traiter, en fait les gens dépensent des sommes phénoménales pour se débarrasser du radon et de l'uranium dans leur puits privé, donc là, si on contrôle cette portion-là – et c'est des coûts, je vous dis, c'est faramineux, là. C'est des dizaines de milliers de dollars.

2320 Donc là, si on amène une mine qu'on dit, oui, qui a des effets très minimes sur l'environnement, sur la santé, mais à ce moment-là, il faudrait considérer aussi les effets cumulatifs de différentes sources de radon dans une localité. C'est-à-dire qu'il faudrait considérer donc les rejets atmosphériques, l'uranium et le radon qui provient de la nappe souterraine puis donc, peut-être même l'effet cumulatif avec d'autres types de contaminants.

2325 Oui, les effets sont minimes si on regarde seulement les radionucléides de l'uranium, mais combinés à d'autres, on s'entend que d'un point de vue scientifique, c'est très important de toujours valider avec d'autres types de contaminants, les effets. Peut-être que ça, ça amplifie dans le fond l'effet d'un autre contaminant à long terme.

2335 Aussi, dans le fond, j'ai vu dans la présentation que la concentration peut aussi être disponible dans les aliments locaux. Donc là, les gens, ça, c'est une autre source encore, donc par les gens qui consomme beaucoup de produits locaux ici à Chelsea, est-ce qu'il va y avoir un contrôle sur les concentrations dans les carottes disponibles sur le marché, pour les gens? Donc, je ne sais pas si ça c'est quelque chose qui est envisagé, je sais que c'est à microéchelle, mais c'est quand même quelque chose qu'on contrôle dans l'eau, qu'on contrôle dans l'air, mais est-ce qu'on va contrôler maintenant dans les légumes autour d'une mine? Ça, c'est mon premier point.

2340 Mon deuxième et dernier point, c'est concernant le... j'ai un peu de difficulté avec le terme « développement durable » avec l'industrie minière, parce qu'une activité durable, à mon sens à moi, ça ne cadre pas avec la définition de l'exploitation minière. Pas du tout. Donc, quelque chose qui est durable, ce n'est pas quelque chose qui a une activité à durée déterminée puis on en a déjà parlé plus tôt. On ne pourra jamais restaurer à cent pour cent (100 %) un site minier, donc ce n'est pas à mon sens durable. Puis en fait, les emplois, on nous promet des emplois à court terme pour un peu faire mousser l'image de l'industrie minière, mais ce n'est pas, à mon sens, du développement durable. Donc, on essaie de compenser l'image de destruction de l'environnement en amenant des emplois, mais je ne pense pas que ça compense pour les effets environnementaux à long terme.

2350 Donc, c'est pas mal mes deux points que je voulais vous mentionner.

LE COMMISSAIRE :

2355 J'aimerais savoir, vous avez un associé, j'imagine, la Municipalité à associé la Direction de santé publique dans le cadre de cette préoccupation-là, qu'est-ce qui en résulte par rapport à l'exposition des résidents au radon contenu dans l'eau?

Mme MARTINE GAUTHIER :

2360 Bien, comme monsieur Poissant l'avait mentionné – là, c'est tout récent, moi, je ne suis pas à la Municipalité de Chelsea depuis très longtemps, mais ce qu'on a récolté comme données dans les années passées, avec justement H2O Chelsea dans l'ancien temps, parce que la MRC l'a géré pendant un certain nombre d'années, jusqu'à 2013, donc en 2014 c'est nous qui reprenons le mandat, on a beaucoup de données par rapport à ça, puis le radon dans l'eau et tout ça, c'était des concentrations qui dépassaient jusqu'à dix mille (10 000) fois les concentrations permises par le ministère.

2370 Donc, il y a une tonne de données là-dessus qu'on n'a malheureusement pas eu le temps d'analyser encore, mais j'ai des données brutes qui prouvent que les puits à Chelsea sont énormément contaminés par ça, donc c'est une très grande inquiétude.

LE COMMISSAIRE :

2375 Est-ce que vous avez évalué également l'exposition quand une personne prenait un bain ou une douche?

Mme MARTINE GAUTHIER :

2380 Monsieur Poissant, peut-être que vous pourriez m'aider avec ça, on a tu fais ça? Oui, en fait, parce que les gens, ce que je connais c'est qu'on a les dispositifs pour évaluer le niveau de radon dans l'air, puis en fait, quand les gens dépensaient des sommes pour installer des systèmes de mitigation du radon dans l'air, ils se retrouvaient encore avec du radon dans l'air, mais qui provenait principalement de l'eau.

2385 Donc là, c'est récent, c'est vraiment récent, c'est un sujet chaud à Chelsea, le radon, l'uranium, donc c'est pour ça que j'ai décidé d'apporter les tests de radon directement dans l'eau, aux gens. Donc maintenant, moi, j'essaie de faire un projet d'acquisition de connaissance sur, en fait, le lien entre la quantité d'uranium dans l'eau, la quantité de radon dans l'eau et la quantité de radon dans l'air, voir s'il y a une corrélation dans le fond entre les trois mesures. Ça, c'est juste pour Chelsea. C'est vraiment juste pour nous.

2390 **LE COMMISSAIRE :**

Et votre autre préoccupation est à l'effet que l'ajout d'une mine à proximité peut entraîner finalement une augmentation importante des concentrations de radon qui sont déjà élevées?

2395 **Mme MARTINE GAUTHIER :**

Exactement.

2400 **LE COMMISSAIRE :**

Merci, Madame.

LE PRÉSIDENT :

2405 Vous dites que vous avez beaucoup de données, que tout n'a pas été synthétisé, analysé, et cetera, est-ce qu'il y a eu une étude de la part des autorités de la Santé, dans la région, pour vraiment évaluer le problème de santé global qui peut se poser pour les habitants de Chelsea?

2410 **Mme MARTINE GAUTHIER :**

Non. C'est en cours.

LE PRÉSIDENT :

2415 C'est en cours?

Mme MARTINE GAUTHIER :

2420 C'est en cours. Bien, dans le fond, nous on travaille – je suis en contact avec monsieur Poissant puis on tente de... dans le fond, moi, mon but principal c'est de cartographier la présence d'uranium à Chelsea pour éventuellement imposer des normes de construction des nouvelles résidences à Chelsea. Donc dans le Code du bâtiment, je pense qu'il y a déjà d'ailleurs quelque chose qui permet aux municipalités d'imposer aux gens des normes de construction spécifiques pour éventuellement contrer les effets du radon dans la maison.

2425

Donc, c'est un projet qui est énorme, il y a juste une personne en environnement à Chelsea, donc c'est des projets à long terme, mais qui sont très importants pour les gens en ce moment.

2430 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends. Juste une petite dernière. Est-ce que vous avez vu de la littérature qui permet de comprendre que les jardins pourraient être, comment dire, que ça pourrait poser un problème de santé pour l'alimentation?

2435 **Mme MARTINE GAUTHIER :**

2440 Non, mais justement c'était une de mes questions, parce que c'était mentionné que ça pouvait affecter, par la consommation, des gens qui consommaient des fruits et des légumes locaux, donc j'ai vu dans votre présentation et ça a soulevé un questionnement de ma part.

LE PRÉSIDENT :

2445 Moi aussi, j'ai vu qu'il y avait comme un taux maximum pour l'agriculture et je me demandais si ça correspondait.

Mme MARTINE GAUTHIER :

2450 C'est ça, mais le problème c'est que je ne pense pas qu'il y ait de réglementation, comme je disais, dans les taux de contaminants dans les carottes.

LA COMMISSAIRE :

2455 Monsieur Francoeur, dans le fond, me devance, on a la même... on est une communauté de vues. J'allais vous dire, d'accord, dans le moment avec Santé publique, vous investiguez la question de l'eau potable, je me demandais, étant donné que la région est connue quand même depuis des dizaines d'années comme ayant des endroits où il y a des indices, je me demandais si des gens comme à Agriculture, le ministère de l'Agriculture du Québec ou Agriculture Canada avaient tenté de regarder si ça avait une incidence justement sur les teneurs de certains éléments dans les fruits et légumes ou d'un autre côté... mes deux questions c'était : est-ce que c'est une région agricole? Est-ce qu'il y a plusieurs régions agricoles ici? Deuxièmement, est-ce qu'il y a de l'industrie laitière ici?

Mme MARTINE GAUTHIER :

2465 Non.

LA COMMISSAIRE :

Non plus?

2470 **Mme MARTINE GAUTHIER :**

C'est plutôt forestier.

LA COMMISSAIRE :

2475

C'est plutôt forestier?

Mme MARTINE GAUTHIER :

2480

Mais il y a des petits jardins, c'est très domestique. Il y a des petites fermes, tout ça, donc les gens à Chelsea, c'est une petite communauté, aiment beaucoup les produits locaux. Il y en a quand même, mais c'est moins, c'est à moins grande échelle que les grands champs agricoles. Mais par contre, il y en a à proximité, là. Quand on dit locaux, ce n'est pas juste dans la municipalité de Chelsea, mais c'est aussi de s'approvisionner, par exemple, d'une ferme de Gatineau qui, à mon avis, dans la pollution atmosphérique a autant de chance de se retrouver à Gatineau qu'à Chelsea. Je ne pense pas que les polluants ont de frontières physiques.

2485

LA COMMISSAIRE :

2490

Dans ce cas-ci, je pensais plutôt, si le sol en contient, dans quelle mesure ça peut avoir migré.

Mme MARTINE GAUTHIER :

2495

Oui, c'est ça. Exactement, oui.

LA COMMISSAIRE :

2500

Mais comme je sais, je crois que monsieur Poissant vient après, je vais peut-être attendre pour les autres questions qui concernent les autres villes autour. Merci beaucoup.

Mme MARTINE GAUTHIER :

2505

De rien.

LE PRÉSIDENT :

Et bon succès avec votre programme, si vous permettez.

2510 **Mme MARTINE GAUTHIER :**

Merci.

2515

LOUIS-MARIE POISSANT

LE PRÉSIDENT :

2520

Alors, Monsieur Poissant?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

2525

Oui. Bien là, je venais à titre personnel, mais je peux répondre à quelques questions sur le radon, si ça vous intéresse.

LE PRÉSIDENT :

2530

Mais en fin de partie, vous savez, ils remettent toujours les joueurs du début sur la glace, alors – Pierre, pas de changement?

LA COMMISSAIRE :

2535

En fait, une toute petite question. On a parlé tantôt beaucoup, on vient de parler beaucoup de Chelsea et un peu de Maniwaki, justement il y a un programme H2O, ici à Chelsea, mais à votre avis, est-ce qu'il y a d'autres communautés autour qui peuvent avoir le même problème avec l'eau potable dans leurs puits?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

2540

Oui, ce qu'elle n'a pas dit c'est qu'après H2O Chelsea, première mouture, ils ont fait H2O Des Collines, donc toute la MRC Des Collines.

LA COMMISSAIRE :

2545

La MRC, d'accord.

2550 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Il y a aussi, en fait, le gouvernement du Québec a mandaté, le ministère de l'Environnement a mandaté des firmes pour étudier l'hydrogéologie des sols un peu partout, l'Université Laval a fait l'Outaouais, on n'a pas appris beaucoup de choses nouvelles là-dedans, là. Bon, on sait qu'il y a de l'uranium, de temps en temps, mais c'est évident qu'il y en a beaucoup, beaucoup plus à Chelsea, il y en a un petit peu à Cantley, l'autre bord, parce qu'il y a une petite montagne qui a la même géologie. Je ne sais pas si ça vous satisfait?

2560 **LA COMMISSAIRE :**

Mais ce n'est pas allé plus loin pour le suivi de l'eau potable par rapport aux citoyens; c'était vraiment d'avoir la cartographie.

2565 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Qu'est-ce que vous voulez dire?

LA COMMISSAIRE :

2570 À part Chelsea puis la MRC Des Collines, c'est un suivi de chacun des puits pour savoir ce qui se passe ou c'est juste...

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

2575 Non, on ne fait pas le suivi des puits. Non, non, non.

LA COMMISSAIRE :

O.K. C'est ça que j'essaie de comprendre.

2580 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

On dit à tout le monde, on a dit à Chelsea, Cantley, toutes les municipalités autour de Maniwaki : « Faites analyser votre eau, vous êtes dans des zones plus à risque. »

2585 **LA COMMISSAIRE :**

Mais qui fait la compilation des résultats?

2590 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Personne.

2595 **LA COMMISSAIRE :**

Alors, individuellement, les gens – c'est vous dans Chelsea, je comprends Madame, mais les autres municipalités...

2600 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Non, il n'y en a plus. C'est ça.

LA COMMISSAIRE :

2605 C'est ça. Donc, le portrait dans le fond de la signature dans le coin...

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

On ne l'a pas.

2610

LA COMMISSAIRE :

Personne ne l'a fait.

2615 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Exact.

LA COMMISSAIRE :

2620

Mais les données, les citoyens les ont, il s'agirait peut-être, ceux qui ont fait analyser, qu'ils les transmettent quelque part.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

2625

C'est ça. Sauf les deux cents (200) qu'on a faits dans le coin de Maniwaki, mais c'était des échantillons.

2630 **LA COMMISSAIRE :**

J'ai compris. C'est ça que j'essayais de voir justement, c'est quoi le niveau de portrait, la qualité du portrait.

2635 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Oui, O.K.

LE PRÉSIDENT :

2640

Madame, pouvez-vous venir en avant?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

2645

Bien oui.

LE PRÉSIDENT :

2650

Parce qu'on ne peut pas enregistrer votre témoignage et là, on va perdre quelque chose qui peut être important. Voilà. Je voulais rappeler, pour les fins de l'enregistrement, que c'est madame Martine Gauthier qui vient de s'installer avec monsieur Poissant.

Mme MARTINE GAUTHIER :

2655

Bien, dans le fond, c'est que le projet H2O de Chelsea et le projet H2O Des Collines, on a accès à tous les résultats, dans le fond, et c'est compilé dans des rapports annuels. Mais ce n'était pas spécifiquement... H2O Chelsea, on encourageait les gens à faire tester leur eau pour un paquet de paramètres, dont l'uranium.

2660

Donc là, le projet de la MRC Des Collines ce n'était pas par rapport au radon et à l'uranium précisément, mais moi, de mon côté, qui reprends les rênes du projet en 2014, j'ai l'intention de faire le projet d'acquisition de connaissances sur le radon avec la compilation des données des années passées, entre autres par l'entremise des projets H2O, c'est ça.

2665

LA COMMISSAIRE :

Merci de la précision.

2670 **Mme MARTINE GAUTHIER :**

De rien.

LE PRÉSIDENT :

2675

Restez, restez, restez. Tout d'un coup que vous pouvez répondre. Écoutez, vous avez quand même souligné que les concentrations étaient très, très élevées. C'est donc un dossier, j'imagine, que vous travaillez avec la Santé publique, est-ce que la Santé publique a dressé le profil santé de la région ou de Chelsea?

2680

Mme MARTINE GAUTHIER :

Pas encore. On récolte les données.

2685

LE PRÉSIDENT :

Vous récoltez les données des concentrations dans l'eau et dans l'air?

Mme MARTINE GAUTHIER :

2690

Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

2695

Est-ce que vous suggérez également aux résidents de mesurer les concentrations dans l'air de leur résidence?

Mme MARTINE GAUTHIER :

2700

Oui, oui, c'est ça, exactement.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'ils bénéficient d'un support financier?

2705

Mme MARTINE GAUTHIER :

Pas tout à fait, non, parce que nous... bien, en fait, j'ai fait des demandes de subvention pour ce projet-là qui ont malheureusement été refusées. Donc, pour l'instant, moi, c'était une de

2710 mes idées de fournir justement du financement aux gens pour ça. Par contre, les tests en ce moment sont assez accessibles, au coût de cinquante dollars (50 \$).

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

2715 C'est ça, ils fournissent des tests à prix fort concurrentiel, parce qu'ils les achètent au prix du gros et ils revendent le test aux citoyens.

Mme MARTINE GAUTHIER :

2720 C'est ça, oui. On essaie d'un peu aider les gens à ce niveau-là en rendant ça accessible. Donc, les tests de radon dans l'eau aussi sont très abordables, parce qu'on les achète aussi directement du manufacturier.

LE PRÉSIDENT :

2725 Monsieur Poissant, vous vouliez nous souligner d'autres aspects?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

2730 Alors à mon titre personnel, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

2735 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

2740 Quand j'ai vu qu'on pouvait parler – je ne sais plus à qui vous l'avez dit – d'un peu plus large que seulement l'uranium et d'autres choses plus... alors, là, je me suis dit : bien là, je vais me réinscrire, pas en tant que Santé publique, mais moi, la question de l'énergie, c'est quelque chose qui me passionne depuis des années : le pétrole, le charbon, l'électricité, l'éolien et on dit depuis pas mal d'années que le thorium – alors T-H-O-R-I-U-M – est le combustible nucléaire de l'avenir. Je crois me souvenir, mais je dis ça de mémoire, qu'une fois la technologie au point, la gestion des déchets va être beaucoup plus facile que celle de l'uranium. Mais là, j'aimerais que vous – enfin, 2745 vous ferez ce que vous voudrez – j'aimerais que vous fouilliez la question parce que peut-être que ça répondrait, par la bande, à autre chose; à beaucoup d'interrogations que j'ai entendues ce soir : qu'est-ce qu'on fait avec l'uranium, tati-tata.

2750

Et, en France, ils sont rendus à ce qu'ils appellent des réacteurs de quatrième génération où ils peuvent utiliser les déchets radioactifs des générateurs des générations précédentes et les utiliser. Et je crois me souvenir, mais c'est sous toute réserve, qu'ils peuvent aussi, ou du moins c'est pas mal eux qui sont les plus développés pour commencer à utiliser le thorium.

2755

Le thorium, il y en a en abondance au Canada, à peu près autant que l'uranium. Je crois même comprendre que ça serait vraiment intéressant de le développer. Alors, s'il pouvait y avoir quelques pages sur l'après-uranium, parce qu'il n'y en a pas tant que ça de l'uranium, après ça va être le thorium où on va en avoir beaucoup plus, ça pourrait être intéressant pour un peu tout le monde. C'est ce que je voulais souligner. Ça fait que je vous laisse explorer, digérer...

2760

LE PRÉSIDENT :

On va mettre ça dans les sujets à explorer, parce que je vous avoue que, moi, je suis incapable de poser des questions là-dessus. Vous m'avez, vous me prenez au dépourvu. Mais je vous remercie. Alors, on n'a pas d'autres intervenants, Madame? Non?

2765

MOT DE LA FIN

2770

LE PRÉSIDENT :

Alors donc, écoutez, je vous remercie tout le monde pour votre participation, c'est très apprécié, vous nous avez mis sur des pistes fort intéressantes, puis l'expérience des gens de la place est irremplaçable, je m'en rends compte une fois de plus.

2775

Alors, merci et on ajourne la séance là-dessus, en vous remerciant. D'accord? Au revoir.

2780

SÉANCE AJOURNÉE AU 26 MAI À 19 H

2785

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2790

ET J'AI SIGNÉ :

2795

Yolande Teasdale